

هيئة السوق المالية Conseil du Marché Financier

Financial Market Council

# Bulletin Officiel

N° 5397 Mercredi 12 Juillet 2017

18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

#### **COMMUNIQUE DU CMF**

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

#### AVIS DES SOCIETES

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « ATL SUBORDONNE 2017 »

#### EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS EMIS SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

«اصدارات باست ليز ISDARAT BEST LEASE 2017-01 » «01-2017 ليز 9-11

#### AUGMENTATION DE CAPITAL

ELECTROSTAR S.A 12-17

#### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2017-2» EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2017-1» 22-24

#### ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE AGE

#### PROJET DE RESOLUTIONS AGE

#### INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES - SAH - AGO -28-33

COURBE DES TAUX

#### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

#### ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### ANNEXE II

#### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- FCP VALEURS CEA
- FCP VALEURS MIXTES
- FCP OPTIMA

#### **COMMUNIQUE DU CMF**

#### RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier<sup>1</sup>, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Les dites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne<sup>2</sup> et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice comptable 2017, au plus tard le 20 juillet 2017.

	AVIS	DES SOCIETES		
DICATEURS D'ACT	VITE TRIMESTRIELS			
	SOCIE	TE		
	Siège	social :		
société	publie ci-dessous ses indic	ateurs d'activité relatifs a	u x <sup>ème</sup> trimestre	
ndicateurs :				
Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable	Exercice comptable N-
<ul> <li>justifications de exposé des fait leur incidence s</li> </ul>	s saillants ayant marqu ur la situation financiè	é l'activité de la soc re de la société et des	N-1  n de certains indicateurs iété au cours de la péric entreprises qu'elle cont	de considérée
bases retenues p justifications de exposé des fait leur incidence s justifications de informations su	s estimations retenues s saillants ayant marqu ur la situation financiè es éventuels écarts par r les risques encourus	é l'activité de la soc re de la société et des apport aux prévision par la société selon so	n de certains indicateurs iété au cours de la péric entreprises qu'elle cont s déjà publiées ; n secteur d'activité.	ode considérée crôle ;
bases retenues j justifications de exposé des fait leur incidences justifications de informations su Si les indicateu	s estimations retenues s saillants ayant marqu ur la situation financiè es éventuels écarts par r les risques encourus	é l'activité de la soc re de la société et des apport aux prévision par la société selon so et d'une vérification d	n de certains indicateurs iété au cours de la péric entreprises qu'elle cont s déjà publiées ; ın secteur d'activité. le la part de professionn	ode considérée rôle ;

<sup>1</sup> Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

#### **EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 20/07/2017. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017, pour tout placement sollicité après le 31/08/2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 20/10/2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

# EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « ATL SUBORDONNE 2017 »

#### **DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease réunie le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **23/05/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné de 20 millions de dinars et a également donné pouvoir à la direction générale d'en fixer les conditions d'émission et de remboursement.

A cet effet, le Directeur Général de l'ATL a arrêté les conditions d'émission de l'emprunt «ATL SUBORDONNE 2017 » sur une durée de **7 ans dont deux ans de grâce** au taux fixe de **7,90%**.

#### **RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION:**

#### Montant de l'emprunt :

Le montant nominal du présent emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 » est de 20 millions de dinars, divisé en 200 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

#### Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/07/2017** et clôturées au plus tard le **16/10/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dés que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/10/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **26/10/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dés la clôture effective des souscriptions.

#### Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/07/2017** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

#### But de l'émission :

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cet emprunt obligataire subordonné permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'Arab Tunisian Lease a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 295 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 90 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions de dinars objet du présent emprunt), 61,3 millions de dinars par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cashflow de la société.

#### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS:**

#### Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : « ATL Subordonné 2017 »

La législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

**Catégorie des titres:** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agrée mandaté (AFC-Intermédiaire en bourse).

#### Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

#### Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/10/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **16/10/2017**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

#### Taux d'intérêts :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **7,90**% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

#### Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à partir de la troisième année. L'emprunt sera amorti en totalité le **16/10/2024**.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

#### Paiement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 16 octobre de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le 16/10/2018.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 16/10/2020.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la TUNISIE CLEARING.

#### Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,90%.

#### Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

#### Durée totale

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce.

#### Durée de vie moyenne

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de 5 ans pour les obligations du présent emprunt.

#### Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations du présent emprunt est de 4,265 années.

#### Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance: En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30 juin 2017 sous le numéro 17-002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

<u>Maintien de l'emprunt à son rang</u>: l'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

#### Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

#### Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **06/07/2017**, la note à long terme **« BB (tun)»** à l'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 »

#### Notation de la société:

L'agence de notation Fitch Ratings a abaissé en date du **6 Avril 2017** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : abaissée de 'BBB(tun)' à 'BBB-(tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : abaissée de BBB (tun) à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : abaissée de BB à BB- (tun).

En date du **9 juin 2017**, Fitch Ratings a confirmé les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : confirmé à BBB- (tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : confirmé à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : relevée de BB- à BB (tun).

#### Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

#### Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

#### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX:**

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le nombre de titres souscrits.

**Marché des titres**: Au 30/06/2017, Il existe 13 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites à l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing: L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### Facteurs de risques spécifiques lié aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

#### Nature du titre

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »).

#### Qualité de crédit de l'émetteur

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

#### Le marché secondaire

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en dat 10/07/2017 sous le n°17-0973, du document de référence « ATL 2017 » enregistré auprès du CMF en dat 30/06/2017 sous le n°17-002, des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au 2ème trimestre 2017 pour placement sollicité après le 20/07/2017, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 pour tout placement sollicité après le 31/08/2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au trimestre 2017 pour tout placement sollicité après le 20/10/2017.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais aupré l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiair bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du et sur son site internet au plus tard le 20/07/2017.

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 seront publiés sur le Bulletin Offici CMF au plus tard le 31/08/2017.

Les indicateurs d'activité relatifs au 3 ème trimestre 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus le 20/10/2017.

#### Emission de titres participatifs

# EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BEST LEASE

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune Siège Social: 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis Registre de Commerce: B132611999

Matricule fiscal: 000MA 647746R

### « ISDARAT BEST LEASE 2017-01 » «01-2017 پاست لیز Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

#### DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 25/03/2017 l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Epargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, susceptible d'être porté à 15 000 000 de dinars divisé en 150 000 titres de 100 dinars chacune sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	7%	6,5%	0,5%	A la fin de la 7 <sup>ème</sup> année

<sup>(\*)</sup> Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

#### I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

#### 1. Montant

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptible d'être porté à 15 000 000 de dinars divisé en 150 000 titres participatifs.

#### 2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **1er juin 2017** et clôturés au plus tard le **30 juin 2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **30 juin 2017**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

#### 3-Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

#### 4-But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

#### II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

#### 1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2017-01 »

« إصدارات باست ليز 2017-01 »

3. Nature des titres: Titres de créance assimilés à des fonds propres.

#### 4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

#### 5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au 03 juillet 2017.

La 1ère date de distribution des profits est fixée au 31/12/2017 pour l'avance et au 30/06/2018 pour le complément variable.

#### 6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

#### 9. Remboursement:

Tous les titres participatifs émis seront remboursés à la fin de la 7ème année soit le 30/06/2024 à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

#### 10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

#### III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 7% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

#### Première partie de la rémunération

Une avance prévue de 6,5% calculée sur la valeur nominale est payable le **31 décembre de chaque** année sur l'exercice écoulé.

#### Deuxième partie de la rémunération

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable le 30 juin de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

#### . La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 7% :

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 7% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices définit ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 7%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblé Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

#### IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

#### V. GARANTIE

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

#### VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

#### VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

#### VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

#### **AUGMENTATION DE CAPITAL**

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2016 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

#### « ELECTROSTAR SA. »

Société Anonyme au capital de 12 250 000 dinars devisé en 2 450 000 actions

de valeur nominale 5 dinar entièrement libérées.
Siège social : Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous Administration : Rue 8612 Impasse n°3 Local n°9 La Charguia 1 – 2035 Tunis Carthage

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital d'ELECTROSTAR de 12 250 000 dinars à 24 500 0000 dinars

Dans le cadre du prospectus, ELECTROSTAR a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- à ce qu'il n'y ait pas d'écarts «significatifs» entre les états financiers provisoires relatifs à l'exercice 2016 insérés au niveau du prospectus et ceux audités et certifiés
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Par ailleurs, les mandats des deux administrateurs représentants les petits porteurs (M. Anis FOURATI et M. Ahmed Adel MANAA) ont expiré et ont été renouvelés par décision du conseil d'administration du 20/02/2017. Toutefois cette décision de prolongation est non conforme aux dispositions des articles 190 et 195 du code des sociétés commerciales.

A cet effet, la société ELECTROSTAR s'engage à régulariser cette situation conformément à la législation en vigueur et notamment à l'article 190 CSC.

En outre, le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2015 fait ressortir plusieurs anomalies et insuffisances notamment :

- L'absence d'une charte d'audit interne ;
- Les réunions et interventions du comité d'audit ne sont pas matérialisées par des rapports, des comptes rendus ou des procès verbaux ;
- Absence des protocoles d'accord et des conventions déterminant les relations et les opérations de la société avec les autres sociétés du groupe ;
- La gestion de quelques volets demeure non informatisée (gestion des immobilisations, contrôle de gestion...) ce qui augmente le risque d'erreurs à la saisie manuelle ;
- Absence d'un planning des interventions ce qui entraine une insuffisance des contrôles au sein de la société pouvant être à l'origine de certains dysfonctionnements de dilution de responsabilité.

Enfin, les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels et consolidés d'ELECTROSTAR, ne s'accommodent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne notamment :

- Le traitement comptable portant sur la réévaluation des terrains et bâtiments effectués au cours des exercices 2005 et 2010. Ce traitement a dégagé une plus value de réévaluation de 11 125 744DT constatée dans le compte « Réserve Spéciale de Réévaluation ». Or, cette pratique constitue une dérogation aux dispositions de la norme comptable n°5 relative aux immobilisations corporelles.
  - Il est à signaler que, compte non tenu des réévaluations susvisées, le total des capitaux propres au 31/12/2015 de la société Electrostar serait de 11 034 509DT et non de 22 160 253DT;
- L'absence d'actualisation de la valeur des titres de participation dans certaines sociétés du groupe et l'absence de constatation des provisions nécessaires et ce, contrairement aux dispositions de la NC 07 relative aux placements. La constatation de ces provisions aurait un impact négatif sur les fonds propres de la société d'au moins 3 129 000DT, soit le total des provisions sur les sociétés «L'AFFICHE TUNISIENNE» de 600 000DT et « HMT » de 2 529 000DT ;
- L'existence parmi les liquidités et équivalents de liquidité au niveau de l'état de flux de trésorerie de rubriques ne répondant pas aux exigences de la NC 01 norme générale. Il s'agit des titres cotés en bourse et des emprunts à moins d'un an ;
- les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires.

De ce fait, ELECTROSTAR s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des prochains états financiers.

#### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **15/04/2017** a décidé d'augmenter le capital de la société ELECTROSTAR d'un montant de 12 250 000 DT pour le porter ainsi de 12 250 000 DT à 24 500 000 DT et ce, par l'émission de 2 450 000 nouvelles actions au prix de 5 DT chacune, soit à la valeur nominale.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible et réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le conseil d'administration est autorisé :

- Dans une première étape : à mettre à la disposition du public les actions nouvelles éventuellement non souscrites ;
- Dans une deuxième étape : à limiter le montant au total de l'augmentation de capital à celui des souscriptions à condition que ce montant atteigne au moins les trois-quarts (¾) de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

#### But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par « ELECTROSTAR » visant à :

- Améliorer la structure financière de la société et réduire le poids des charges financières ;
- Améliorer la qualité des produits commercialisés;
- Renforcer le volume d'activité ;
- Développer le service après vente.

#### Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 12 250 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 2 450 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 dinars
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie des actions : Ordinaire

#### Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 5 DT, soit à la valeur nominale.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

#### Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- A titre irréductible: La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne. La société ELECTROSTAR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- A titre réductible: En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles

#### Période de souscription

La souscription aux 2 450 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et ce, du 17/05/2017 au 16/06/2017 inclus\*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du 20/06/2017 au 30/06/2017 inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les ¾ de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

#### **Etablissements domiciliataires**

Tous les Intermédiaires Agrées Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société ELECTROSTAR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action.

<sup>\*</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 03 135 1200321046472 ouvert auprès de la BNA, Agence Succursale conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

#### Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **16/06/2017** à 15H à BNA Capitaux, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BNA Capitaux), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

#### Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

#### Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs de 2 450 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

#### Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles souscrites (2 450 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

# RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

#### Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales

#### Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

#### Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

#### Marché des titres

Depuis le 22/01/2001, les actions d'ELECTROSTAR sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

#### Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 2 450 000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société ELECTROSTAR inscrites sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du 17/05/2017, droits de souscription détachés.

#### Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2016, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

#### Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus\*\*.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

#### Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

#### Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN  ${\rm ~TN0006650055}$ » durant la période de souscription préférentielle soit du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus\*\*.

<sup>\*\*</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650063» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par COFIB CAPITAL – Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°17-0970 en date du 28/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice ELECTROSTAR (Boulevarc de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous.), de BNACapitaux intermédiaire en bourse (Immeuble le banquier avenue tahar HADDAD 1053, les berges du lac, et sur le site internet du CMF (www.cmf. tn).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2016 seront publiés au Bulletir Officiel du CMF et sur son site internet.

2017 - AS - 4642

#### **EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

# Emprunt Obligataire « HL 2017-2»

#### Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2016 et 2017 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **03/12/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2017-2** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 dinars;
- Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- Forme d'Obligation : les obligations sont nominatives ;
- Prix d'émission : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription;
- Durée et Taux d'intérêt : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : 7,65% brut l'an ou variable (TMM+2,35%) brut l'an au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : 7,85% brut l'an ;
- Amortissement : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 Dinars par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

#### But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 307 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 80 millions de dinars

#### Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/04/2017** et clôturées sans préavis et au plus tard le **10/07/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dés que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

#### Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/04/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

#### Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « HL 2017-2 »

Nature des titres : Titres de créance Forme des obligations : nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

**Législation sous laquelle les titres sont créés:** Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales: Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

**Modalité et délais de délivrance des titres**: Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

#### Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

#### Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/07/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/07/2017**.

#### Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

#### Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

#### Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

#### Notation de la société

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB (tun);
- ✓ Note à court terme : B (tun);
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

#### Notation de l'émission

Le **13/03/2017**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

#### Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

#### Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

#### Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes

morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

#### Renseignements généraux

# Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « **HL 2016-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

#### Marché des titres

Il existe à fin mars 2017, neuf emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **HL 20167-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **HL 2017-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

#### Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 05 avril 2017 sous le n°17-0967, du document de référence « HL 2016 » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003 et de l'actualisation du document de référence « HL 2016 » enregistré par le CMF en date du 05 Janvier 2017 sous le n° 16-003/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2017.

La note d'opération et le document de référence « HL 2016 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : <a href="www.cmf.tn">www.cmf.tn</a> et sur le site de MAC SA : <a href="www.macsa.com.tn">www.macsa.com.tn</a>. Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 20 Avril

2017 et le 30 Avril 2017.

#### **EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

# **EMPRUNT OBLIGATAIRE** « CIL 2017-1 »

#### **DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE:**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **19 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **23 Mars 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt **(20)** Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente **(30)** Millions de Dinars selon les conditions suivantes :

• Durée : 5 ans ;

• Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;

• Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

#### **RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION:**

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2017-1 »

**Montant**: 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 7.60% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

#### Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour

un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

#### Durée totale :

Les obligations « CIL 2017-1 » seront émises sur une durée de 5 ans:

#### Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

#### **Duration (souscription à taux fixe):**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux a percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime et unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est par affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,732 Années.

#### Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/06/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **27/06/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

#### **Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dés la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le 27/06/2022.

#### Paiement:

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **27 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le 27/06/2018.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

#### Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **28/04/2017** et clôturées au plus tard le **27/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au

**25/07/2017**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

#### Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **28/04/2017** aux guichets de BIATCapital, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue du dinar Immeuble Youssel Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis.

## Intermédiaire agrée mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2017-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BIATCapital, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

#### Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

#### Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

#### Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée 'BBB-(tun)' à long terme avec perspective d'avenir stable et 'F3 (tun)' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 24 mars 2016.

#### Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note 'BBB-(tun)' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du 30 Mars 2017.

#### Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing, s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BIATCapital de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «CIL 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### Prise en charge par Tunisie Clearing:

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise er charge des titres souscrits.

#### Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0969 en date du 13 avril 2017, du document de référence « CIL 2016 » enregistré par le CMF sous le n° 16-009 en date du 30 novembre 2016, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice

2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tour placement sollicité après le 20 juillet 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », de BIATCapital - intermédiaire er bourse, Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 — Tunis et sul le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017, les états financiers relatifs à l'exercice 2016 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2017 de la Compagnie Internationale de leasing « CIL » seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2017, le 30 avril 2017 et le 20 juillet 2017.

#### ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

#### Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT »

Siege social: Avenue de 23 Janvier BP19 - Teboulba

Messieurs les actionnaires de la Société de Production Agricole Teboulba « **SOPAT** » sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le **le Vendredi 14 juillet 2017 à 11 heures** à **l'Hôtel Sousse Palace** sis à Avenue Habib Bourguiba, Sousse 4039 et ce en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Augmentation du capital social par émission d'actions nouvelles à souscrire et à libérer intégralement en numéraire.
- 2- Suppression du droit préférentiel de souscription.
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital et à la suppression du droit préférentiel de souscription
- 4- Fixation des modalités de l'émission.
- 5- Délégation des pouvoirs afin d'accomplir les formalités d'augmentation du capital social.
- 6- Modification corrélative des statuts.
- 7- Pouvoirs pour formalités.

#### PROJET DE RESOLUTIONS AGE

#### Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT »

Siege social: Avenue de 23 Janvier BP19 - Teboulba

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 14 juillet 2017.

#### Première Résolution:

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes établis conformément aux dispositions de l'article 300 du Code des Sociétés Commerciales, et constatant que le capital social actuellement fixé à 21.941.250 DT, divisé en 21.941.250 actions de 1 DT chacune, est entièrement libéré, décide de l'augmenter d'une somme de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille (5.920.000) Dinars en numéraire pour le porter ainsi à 27.861.250 DT et ce par la création de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille (5.920.000) Actions nouvelles d'un montant nominal de 1 DT chacune moyennant une prime d'émission globale de Un Million Quatre Cent Quatre Vingt Mille (1480 000) Dinars .

Ladite augmentation sera totalement libérée lors de la souscription.

Les actions nouvelles, qui seront soumises à toutes dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de réalisation de l'augmentation du capital.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.....

#### Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires par l'article 296 du Code des Sociétés Commerciales et de réserver la souscription des Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille (5.920.000) actions nouvelles aux actionnaires suivants dans les proportions suivantes :

Actionnaires	NB d'Actions à souscrire	Valeur nominal	Prime d'émission	Prix d'émission
Société « MCSR »	1 920 000	1 920 000	480 000	2 400 000
Société « GMC »	3 200 000	3 200 000	800 000	4 000 000
Société « ACN »	800 000	800 000	200 000	1 000 000
Total	5 920 000	5 920 000	1 480 000	7 400 000

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.....

#### **Troisième Résolution**

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve le rapport du conseil d'Administration et celui du Commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital et à la suppression du droit préférentiel de souscription sans aucune restriction ni réserve.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.....

#### **Quatrième Résolution:**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide que les actionnaires auxquels la présente augmentation leur ont été réservée, disposeront d'un délai de 21 jours à compter de la date de la publication de cette décision et de la notice d'information, pour souscrire à ladite augmentation. Toutefois, ce délai se trouvera clos par anticipation dès que toutes les actions nouvelles à créer seront souscrites et totalement libérées.

Les fonds provenant des souscriptions en numéraire seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès d'une Banque à cet effet.

La banque domiciliataire établira une attestation conformément aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales.

Mise aux voix, cette résolution, est adoptée à.....

#### Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au Directeur Général ou à son mandataire à l'effet de recueillir les souscriptions et les versements, d'effectuer le dépôt des fonds dans les conditions légales, de procéder à l'accomplissement des formalités légales, notamment la déclaration de souscription et de versement, le dépôt au greffe du tribunal et les publications nécessaires et, d'une façon générale, de faire tout ce qui sera nécessaire pour l'exécution des présentes décisions, rendre effective l'augmentation du capital et en constater la réalisation définitive.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.....

#### Sixième Résolution:

L'Assemblée Générale Extraordinaire, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, décide, sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital, de modifier corrélativement l'article 6 des statuts, ainsi qu'il suit :

#### « Article 6 nouveau : CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de Vingt Sept Millions Huit Cent Soixante et Un Mille Deux Cent Cinquante (27.861.250) Dinars Tunisiens, divisé en Vingt Sept Millions Huit Cent Soixante et Un Mille Deux Cent Cinquante (27.861.250) Actions nominatives de Un (1) Dinar Tunisien chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées. »

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.....

#### Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au Directeur Général ou à son mandataire en vue de l'accomplissement de toutes formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

Mise aux voix, cette résolution, est adoptée à.....

#### **INFORMATIONS POST AGO**

#### SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »

SIEGE SOCIAL: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage -

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 25 mai 2017, la société « SAH » publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

#### 1. Les résolutions adoptées :

#### PREMIERE RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion de la Société SAH et du groupe SAH destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31/12/2016, décide d'approuver lesdits rapports dans leurs intégralités et dans tous leurs détails sans aucune réserve, tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

#### **DEUXIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte des rapports (spécial et général) tels que présentés par les Commissaire aux Comptes, relatifs aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés au 31/12/2016, approuve sans aucune réserve :

- Les états financiers individuels de la Société SAH relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2016, faisant apparaître un total bilan de 313 632 161 DT, un total capitaux propres avant résultat de 124 495 845 DT et un bénéfice net de 28 560 261 DT.
- Les états financiers consolidés 2016 du groupe SAH faisant apparaître un total bilan de 409 299 167 DT, un total des capitaux propres part du groupe de 164 570 941 DT et un bénéfice part du groupe qui s'élève à 33 248 488 DT.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

#### TROISEME RESOLUTION:

Madame la Présidente informe les actionnaires que la SAH envisage de réaliser des investissements ambitieux pour les deux prochaines années, et afin de contribuer au financement desdits investissements, et propose de ne pas distribuer des dividendes pour l'exercice 2016.

Après discussions, et échange de points de vue, l'Assemblée Générale décide de ne pas distribuer des dividendes, et par conséquent, d'affecter le résultat bénéficiaire de la Société SAH relatif à l'exercice 2016 comme suit :

Résultat bénéficiaire de 2016	28 560 261
Résultats reportés au 31 décembre 2016	45 446 104
Total bénéfice distribuable avant réserve légale	74 006 365
Capital social après augmentation	47 013 676
10% capital social (plafond réserve légale)	4 701 368
Réserve légale au 31 décembre 2016	4 387 943
Réserve légale supplémentaire	313 425
Bénéfices réinvestis (inscrits dans un compte de réserve spécial d'investissement)	18 000 000
Résultats reportés après affectation du résultat 2016 (y compris les 13 965 634 résultats reportés antérieurs au 01/01/2014)	55 692 940

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité

#### **QUATRIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les conventions conclues dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et prend acte des conclusions du dit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité

#### **CINQUIEME RESOULUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration, (au Président Directeur Général ainsi qu'au Directeur Général Adjoint) pour la gestion de l'exercice clos au 31/12/2016.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

#### SIXIEME RESOULUTION:

Conformément aux dispositions de l'article 204 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 28 des Statuts de la société, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du conseil d'administration en rémunération de leur activité durant l'exercice 2016, une somme de Quinze Mille Dinars (15 000) Net, à repartir entre eux, à titre de jetons de présence.

Le montant de cette rémunération est porté aux charges d'exploitation de la société.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

#### **SEPTIEME RESOULUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire, remercie les membres du Comité Permanent d'Audit pour leur travail effectué durant l'exercice 2016 et décide de leur attribuer, en rémunération de l'exercice de leur activité, une somme de Cinq Mille (5 000) Dinars Net, à repartir entre eux et qui sera imputée selon les conditions mentionnées dans les articles 204 et 256 Bis du Code des Sociétés Commerciales et l'article 30 des Statuts de la société.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

#### **HUITIEME RESOLUTION:**

Après avoir constaté l'arrivée du terme du mandat de Trois (03) Administrateurs, dont celui du représentant des actionnaires minoritaires, et après avoir eu connaissance de l'appel à candidature publié, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de :

De renouveler le mandat de Monsieur **Anas BEN MALEK** et celui du Consortium Tuniso-Koweitien de Développement, **CTKD**, représenté par son représentant permanent, Monsieur **Mohammad Al-Nemah**, pour une période de Trois (03) exercices, à savoir, 2017,2018 et 2019.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2019.

De nommer après élection (les actionnaires majoritaires se sont abstenus de voter), **Monsieur**, **MOKDADI Hammadi**, administrateur représentant des actionnaires minoritaires pour une période de Trois (03) exercices, à savoir, 2017,2018 et 2019.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2019.

Les Trois administrateurs présents, acceptent leurs nomination et déclarent ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance prévues par la loi et déclarent accepter les fonctions d'administrateurs.

L'administrateur représentant des actionnaires minoritaires informe l'Assemblée Générale Ordinaire des fonctions de direction occupées par lui dans d'autres sociétés, dont liste est ci-jointe.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité

#### **NEUVIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale confère à Monsieur SAID Ramzi, titulaire de la carte d'identité Nationale N° 01596201, tous pouvoirs, pour effectuer toutes formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la loi et les statuts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

### 2-Le bilan après affectation du résultat comptable

#### BILAN - ACTIFS

<u>Actifs</u>	Notes	<u>31.12.2016</u>	<u>31.12.2015</u>
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles		1 394 025	1 321 874
Moins: amortissements		-1 153 431	-988 555
	II.1	240 593	333 319
Immobilisations corporelles		148 672 160	130 304 614
Moins: amortissements		-51 478 095	-43 128 280
	II.2	97 194 065	87 176 334
Immobilisations financières	II.3	49 050 519	44 699 203
Autres actifs non courants		O	140 097
		O	140 097
Total des actifs non courants		<u>146 485 178</u>	<u>132 348 953</u>
ACTIFS COURANTS			
Stocks		79 177 618	59 645 195
Moins: provisions		-2 851 616	-2 567 141
	II.4	76 326 002	57 078 054
Clients et comptes rattachés		65 837 384	53 310 653
Moins: provisions		-3 755 592	-3 556 191
	II.5	62 081 792	49 754 462
Autres actifs courants		14 689 232	11 756 105
Moins: provisions		-874 321	-874 321
	II.6	13 814 911	10 881 784
Placements et autres actifs financiers	II.7	4 216	3 004 216
Liquidités et équivalents de liquidités	II.8	14 920 063	7 331 102
Total des actifs courants		<u> 167 146 984</u>	<u>128 049 618</u>
Total des actifs		<u>313 632 162</u>	<u>260 398 571</u>

#### BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

Capitaux propres et passifs	Notes	<u>31.12.2016</u>	<u>31.12.2015</u>
Capitaux propres			
Capital social		43 879 431	43 879 431
Réserves légales		4 701 368	4 387 943
Autres capitaux propres		1 793 656	2 256 163
Prime d'émission		28 988 711	28 988 711
Résultats reportés		55 692 940	45 446 104
Réserve spéciale d'investissement		18 000 000	0
Total des capitaux propres après affectation du résultat	II.9	<u>153 056 106</u>	<u>124 958 352</u>
Passifs			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	II.10	35 829 416	38 763 467
Autres passifs non courants		2 230 576	1 199 113
Total des passifs non courants		38 059 992	39 962 580
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	II.11	55 345 520	46 850 651
Autres passifs courants	II.12	13 260 784	
Autres passifs financiers courants	II.13	52 896 114	27 572 984
Concours bancaires	II.14	1 013 646	436 329
Total des passifs courants		122 516 064	95 477 639
<u>Total des passifs</u>		<u>160 576 056</u>	<u>135 440 219</u>
Total des capitaux propres et des passifs		313 632 162	<u>260 398 571</u>

### 3-L'état d'évolution des capitaux propres

	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Subvention d'inv	Réserve spécial d'investissement	Résultats reportés	Résultat d'exercice	Distribution dividende	Total
Situation nette après affectation									
du résultat 2014	36 566 205	3 656 622	28 988 711	2 434 542		39 405 583	-	18 216 376	129 268 039
Augmentation de capital	7 313 226					- 7313226			-
Distribution de dividendes								- 18 216 376	- 18 216 376
Encaissement des subv d'inv				316 825					316 825
Quote part des subv d'inv				- 495 204					- 495 204
Situation nette au 31/12/2015	43 879 431	3 656 622	28 988 711	2 256 163		32 092 357	-	-	110 873 284
Résultat 2015							26 590 707		26 590 707
Distribution de dividendes		731 322				13 353 747	- 26 590 707	12 505 638	-
Situation nette après affectation									
du résultat 2015	43 879 431	4 387 944	28 988 711	2 256 163		45 446 104	-	12 505 638	137 463 991
Encaissement des subv d'inv									-
Quote part des subv d'inv				- 462 507					- 462 507
Situation nette au 31/12/2016	43 879 431	4 387 944	28 988 711	1 793 656		45 446 104	-	-	124 495 845
Résultat 2016							28 560 261	-	28 560 261
Affectation du résultat de 2016		313 425			18 000 000	10 246 836	- 28 560 261	-	-
Situation nette après affectation									
du résultat 2016	43 879 431	4 701 369	28 988 711	1 793 656	18 000 000	55 692 940	-	-	153 056 106

### AVIS

### **COURBE DES TAUX DU 12 JUILLET 2017**

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,009%		
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		5,184%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		5,239%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,294%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,349%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,375%	999,286
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,404%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,459%	
TN0008003410	BTC 52 semaines 19/06/2018	5,680%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,813%	996,030
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,881%	922,389
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,986%	992,154
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,378%	979,228
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,662%	966,590
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,767%	968,670
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,943%		968,388
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		7,054%	959,381
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		7,093%	991,978
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,136%	936,196
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,248%	942,510
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"		7,277%	940,076
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,331%	934,652
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,373%	930,439
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,414%	926,543
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,734%		911,260
	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,776%	904,585
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"		7,808%	919,283
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,882%	915,861
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,182%		942,221

TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM

Denor	mination	Gestionnaire	Date d'ou	verture	VL au 3	0/12/2016	VL antérieure	Dernière VL
		OPCVM DE O	CAPITALISA	TION				
		SICAV OBLIGATAII	RES DE CAPITA	LISATION				
1 TUNISIE SICAV		TUNISIE VALEURS	20/07/92			164,420	167,950	167,96
2 SICAV PATRIMOI		BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07			111,132	113,477	113,49
3 UNION FINANCII	ERE SALAMMBO SICAV		01/02/99			95,242	97,182	97,19
		FCP OBLIGATAIRES DE CAI		VL QUOTID	IENNE	1		
4 FCP SALAMETT (	CAP	AFC	02/01/07			14,649	14,963	14,96
5 MCP SAFE FUND		MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14			107,054	109,274	109,28
		FCP OBLIGATAIRES DE CAPI		L HEBDOM	ADAIRE			
6 FCP MAGHREBIA		UFI	23/01/06			1,503	1,535	1,53
7 AL AMANAH OBI	IGATAIRE FCP	CGF	25/02/08			105,685	107,702	107,77
		SICAV MIXTES		4TION				
8 SICAV AMEN		AMEN INVEST	01/10/92			40,163	40,896	40,9
9 SICAV PLUS		TUNISIE VALEURS	17/05/93			54,416	55,373	55,3
10 SICAV PROSPERI		BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94			113,524	117,116	117,1
11 SICAV OPPORTU	NITY	BIAT ASSET MANAGEMENT  FCP MIXTES DE CAPITA	11/11/01	OUOTINIEN	NE	109,393	113,210	113,1
12 FCP AXIS ACTION	NS DVNAMIOUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	QUUITDIEN	IVE	129,579	140,191	140,3
13 FCP AXIS PLACE		BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08			486,475	520,461	520,8
	OISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08			116,124	119,961	119,9
	OISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08			126,349	130,520	130,5
	OISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08			137,836	139,022	139,1
17 FCP MAXULA ST	ABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09			120,374	121,217	121,2
18 FCP INDICE MAX		MAXULA BOURSE	23/10/09			95,511	107,508	107,6
19 FCP KOUNOUZ		TSI	28/07/08			148,068	155,390	155,5
20 FCP VALEURS AL	KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10			95,437	93,981	94,1
21 FCP VALEURS MI	XTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11			96,738	99,067	99,1
22 MCP CEA FUND		MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14			141,042	151,560	151,9
23 MCP EQUITY FUN		MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14			123,906	133,326	133,6
24 FCP SMART EQUI		SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15			94,078	103,088	103,2
25 FCP SMART CRO		SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11 04/06/07			99,043 19,055	103,935 21,417	104,2
26 FCP VALEURS CE	A	TUNISIE VALEURS  FCP MIXTES DE CAPITAL		IFRDOM 4D 4	IRF	19,055	21,417	21,4
27 ECP CAPITALISA	TION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	LDDOMADA	IKL	1 546,792	En dissolution	En liquidati
28 FCP AXIS CAPITA		BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	05/02/04			2 197,158	2 266,142	2 284,2
29 FCP AMEN PERFO		AMEN INVEST	01/02/10			120,513	En dissolution	En liquidati
30 FCP OPTIMA		BNA CAPITAUX	24/10/08			109,111	117,787	119,8
31 FCP SECURITE		BNA CAPITAUX	27/10/08			144,332	150,401	151,4
32 FCP CEA MAXUL	A	MAXULA BOURSE	04/05/09			150,498	162,458	164,0
33 AIRLINES FCP VA		TUNISIE VALEURS	16/03/09			15,429	16,741	16,9
34 FCP VALEURS QU		TUNISIE VALEURS	01/10/12			5 228,879	5 323,745	5 321,0
35 FCP VALEURS QU		TUNISIE VALEURS	01/11/13			5 119,747	5 291,788	5 298,3
36 FCP MAGHREBIA		UFI	23/01/06			2,473	2,573	2,6
37 FCP MAGHREBIA		UFI	23/01/06			2,161	2,244	2,2
38 FCP MAGHREBIA	SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09			1,218	1,214	1,2
39 FCP HAYETT MO	DERATION	AMEN INVEST	24/03/15			1,081	1,098	1,1
40 FCP HAYETT PLE	NITUDE	AMEN INVEST	24/03/15			1,071	1,101	1,1
41 FCP HAYETT VIT	ALITE	AMEN INVEST	24/03/15			1,071	1,099	1,1
42 MAC HORIZON 20	)22 FCP	MAC SA	09/11/15			107,645	115,164	117,1
43 AL AMANAH EQU	JITY FCP *	CGF	25/02/08			En liquidation	En liquidation	En liquidat
44 AL AMANAH PRU		CGF	25/02/08			118,914	119,025	119,0
45 FCP MOUASSASS		AFC	17/04/17			-	-	1000,0
46 FCP PERSONNEL	UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	ION		-	10,101	10,2
		OPCVM DE	DISTRIBUT		dividende			
Dénor	nination	Gestionnaire	Date	Date de		VL au	Dernière VL	Dernière VL
			d'ouverture	paiement	Montant	30/12/2016		
		SICAV O	BLIGATAIRES					
							406.350	106,3
47 SANADETT SICAN		AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	106,358	
48 AMEN PREMIÈRI	E SICAV	AFC AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	101,499	101,5
48 AMEN PREMIÈRI 49 AMEN TRESOR S	E SICAV ICAV	AFC AMEN INVEST AMEN INVEST	10/04/00 10/05/06	23/05/17 31/05/17	3,902 4,475	103,590 105,622	101,499 103,363	101,5 103,3
48 AMEN PREMIÈRE 49 AMEN TRESOR SI 50 ATTIJARI OBLIG	E SICAV ICAV ATAIRE SICAV	AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION	10/04/00 10/05/06 01/11/00	23/05/17 31/05/17 22/05/17	3,902 4,475 4,244	103,590 105,622 102,729	101,499 103,363 100,540	101,5 103,3 100,5
48 AMEN PREMIÈRI 49 AMEN TRESOR S 50 ATTIJARI OBLIG 51 TUNISO-EMIRAT	E SICAV ICAV ATAIRE SICAV IE SICAV	AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE	10/04/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07	23/05/17 31/05/17 22/05/17 21/04/17	3,902 4,475 4,244 4,590	103,590 105,622 102,729 104,300	101,499 103,363 100,540 102,118	101,5 103,5 100,5 102,1
48 AMEN PREMIÈRI 49 AMEN TRESOR S 50 ATTIJARI OBLIG 51 TUNISO-EMIRAT 52 SICAV AXIS TRÉS	E SICAV ICAV ATAIRE SICAV IE SICAV GORERIE	AFC  AMEN INVEST  AMEN INVEST  ATTIJARI GESTION  AUTO GEREE  BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	10/04/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03	23/05/17 31/05/17 22/05/17 21/04/17 31/05/17	3,902 4,475 4,244 4,590 3,972	103,590 105,622 102,729 104,300 107,273	101,499 103,363 100,540 102,118 105,376	101,5 103,3 100,5 102,1 105,3
48 AMEN PREMIÈRI 49 AMEN TRESOR SI 50 ATTIJARI OBLIG 51 TUNISO-EMIRAT 52 SICAV AXIS TRÉS 53 PLACEMENT OBI	E SICAV ICAV ATAIRE SICAV IE SICAV GORERIE	AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1) BNA CAPITAUX	10/04/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97	23/05/17 31/05/17 22/05/17 21/04/17 31/05/17 15/05/17	3,902 4,475 4,244 4,590 3,972 4,525	103,590 105,622 102,729 104,300 107,273 104,816	101,499 103,363 100,540 102,118 105,376 102,638	101,8 103,3 100,8 102,1 105,3
48 AMEN PREMIÈRI 49 AMEN TRESOR SI 50 ATTIJARI OBLIG 51 TUNISO-EMIRAT 52 SICAV AXIS TRÉS 53 PLACEMENT OBL 54 SICAV TRESOR	E SICAV ICAV ATAIRE SICAV IE SICAV SORERIE LIGATAIRE SICAV	AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1) BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT	10/04/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97	23/05/17 31/05/17 22/05/17 21/04/17 31/05/17 15/05/17 23/05/17	3,902 4,475 4,244 4,590 3,972 4,525 3,835	103,590 105,622 102,729 104,300 107,273 104,816 102,340	101,499 103,363 100,540 102,118 105,376 102,638 100,218	101,6 103,3 100,6 102,1 105,3 102,6 100,2
48 AMEN PREMIÈRI 49 AMEN TRESOR SI 50 ATTIJARI OBLIG 51 TUNISO-EMIRAT 52 SICAV AXIS TRÉS 53 PLACEMENT OBL 54 SICAV TRESOR 55 MILLENIUM OBL	E SICAV ICAV ATAIRE SICAV IE SICAV SORERIE LIGATAIRE SICAV	AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1) BNA CAPITAUX	10/04/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 12/11/01	23/05/17 31/05/17 22/05/17 21/04/17 31/05/17 15/05/17 23/05/17 26/05/17	3,902 4,475 4,244 4,590 3,972 4,525 3,835 3,837	103,590 105,622 102,729 104,300 107,273 104,816	101,499 103,363 100,540 102,118 105,376 102,638	101,4 103,3 100,5 102,7 105,5 102,6 100,2
48 AMEN PREMIÈRI 49 AMEN TRESOR SI 50 ATTIJARI OBLIG 51 TUNISO-EMIRAT 52 SICAV AXIS TRÉS 53 PLACEMENT OBL 54 SICAV TRESOR	E SICAV ICAV ATAIRE SICAV IE SICAV SORERIE LIGATAIRE SICAV IGATAIRE SICAV G SICAV	AFC  AMEN INVEST  AMEN INVEST  ATTIJARI GESTION  AUTO GEREE  BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)  BNA CAPITAUX  BIAT ASSET MANAGEMENT  CGF	10/04/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97	23/05/17 31/05/17 22/05/17 21/04/17 31/05/17 15/05/17 23/05/17	3,902 4,475 4,244 4,590 3,972 4,525 3,835	103,590 105,622 102,729 104,300 107,273 104,816 102,340 104,641	101,499 103,363 100,540 102,118 105,376 102,638 100,218	101,5 103,3 100,5 102,1 105,3 102,6 100,2 100,2
48 AMEN PREMIÈRI 49 AMEN TRESOR SI 50 ATTIJARI OBLIG 51 TUNISO-EMIRAT 52 SICAV AXIS TRÉS 31 PLACEMENT OBI 54 SICAV TRESOR 55 MILLENIUM OBL 56 GENERALE OBLI	E SICAV ICAV ATAIRE SICAV IE SICAV SORERIE LIGATAIRE SICAV IGATAIRE SICAV G SICAV	AFC  AMEN INVEST  AMEN INVEST  ATTIJARI GESTION  AUTO GEREE  BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)  BNA CAPITAUX  BIAT ASSET MANAGEMENT  CGF  CGI	10/04/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 12/11/01 01/06/01	23/05/17 31/05/17 22/05/17 21/04/17 31/05/17 15/05/17 23/05/17 26/05/17 30/05/17	3,902 4,475 4,244 4,590 3,972 4,525 3,835 3,837 4,010	103,590 105,622 102,729 104,300 107,273 104,816 102,340 104,641 102,631	101,499 103,363 100,540 102,118 105,376 102,638 100,218 102,442 100,505	101,6 103,3 100,6 102,4 105,5 102,6 100,2 100,2 100,5
48 AMEN PREMIÈRI 49 AMEN TRESOR SI 50 ATTIJARI OBLIG 51 TUNISO-EMIRAT 52 SICAV AXIS TRÉS 53 PLACEMENT OBI 54 SICAV TRESOR 55 MILLENIUM OBL 56 GENERALE OBLI 57 CAP OBLIG SICAV 58 FINA O SICAV	E SICAV ICAV ATAIRE SICAV IE SICAV SORERIE LIGATAIRE SICAV IGATAIRE SICAV G SICAV	AFC  AMEN INVEST  AMEN INVEST  ATTIJARI GESTION  AUTO GEREE  BMCC CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)  BNA CAPITAUX  BIAT ASSET MANAGEMENT  CGF  CGI  COFIB CAPITAL FINANCE	10/04/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 12/11/01 01/06/01 17/12/01	23/05/17 31/05/17 22/05/17 21/04/17 31/05/17 15/05/17 23/05/17 26/05/17 30/05/17 27/04/17	3,902 4,475 4,244 4,590 3,972 4,525 3,835 3,837 4,010 4,357	103,590 105,622 102,729 104,300 107,273 104,816 102,340 104,641 102,631	101,499 103,363 100,540 102,118 105,376 102,638 100,218 102,442 100,505 102,340	101,5 103,3 100,6 102,4 105,3 102,6 100,2 102,4 100,5 102,5 100,1
48 AMEN PREMIÈRI 49 AMEN TRESOR SI 50 ATTIJARI OBLIG 51 TUNISO-EMIRAT 52 SICAV AXIS TRÉS 53 PLACEMENT OBI 54 SICAV TRESOR 55 MILLENIUM OBL 56 GENERALE OBLI 57 CAP OBLIG SICAV 58 FINA O SICAV	E SICAV ICAV ATAIRE SICAV IE SICAV SORERIE LIGATAIRE SICAV G SICAV V LE OBLIGATAIRE SICAV	AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1) BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP	10/04/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 12/11/01 01/06/01 17/12/01	23/05/17 31/05/17 22/05/17 21/04/17 31/05/17 15/05/17 23/05/17 26/05/17 30/05/17 25/05/17	3,902 4,475 4,244 4,590 3,972 4,525 3,835 3,837 4,010 4,357 3,910	103,590 105,622 102,729 104,300 107,273 104,816 102,340 104,641 102,631 104,647 103,651	101,499 103,363 100,540 102,118 105,376 102,638 100,218 102,442 100,505 102,340 101,716	101, 103, 100, 102, 105, 102, 100, 102, 100, 101, 101,
48 AMEN PREMIÈRI 49 AMEN TRESOR SI 50 ATTIJARI OBLIG 51 TUNISO-EMIRAT 52 SICAV AXIS TRES 53 PLACEMENT OBL 54 SICAV TRESOR 55 MILLENIUM OBL 56 GENERALE OBLI 57 CAP OBLIG SICAV 58 FINA O SICAV 59 INTERNATIONAL	E SICAV ICAV ATAIRE SICAV IE SICAV SORERIE LIGATAIRE SICAV JIGATAIRE SICAV G SICAV V LE OBLIGATAIRE SICAV ATIONS SICAV	AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1) BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP UIB FINANCE	10/04/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 12/11/01 01/06/01 11/12/01 11/02/08 07/10/98	23/05/17 31/05/17 22/05/17 21/04/17 31/05/17 15/05/17 23/05/17 26/05/17 30/05/17 27/04/17 25/05/17 09/05/17	3,902 4,475 4,244 4,590 3,972 4,525 3,835 3,837 4,010 4,357 3,910 4,201	103,590 105,622 102,729 104,300 107,273 104,816 102,340 104,641 102,631 104,647 103,651	101,499 103,363 100,540 102,118 105,376 102,638 100,218 102,442 100,505 102,340 101,716	101, 103, 100, 102, 105, 102, 100, 102, 100, 102, 101, 104,
48 AMEN PREMIÈRI 49 AMEN TRESOR SI 50 ATTIJARI OBLIG 51 TUNISO-EMIRAT 52 SICAV AXIS TRÉS 53 PLACEMENT OBLI 54 SICAV TRESOR 55 MILLENIUM OBL 56 GENERALE OBLI 57 CAP OBLIG SICA' 58 FINA O SICAV 59 INTERNATIONAL 60 FIDELITY OBLIG 61 MAXULA PLACEI 62 SICAV RENDEME	E SICAV ICAV ATAIRE SICAV IE SICAV SORERIE LIGATAIRE SICAV IGATAIRE SICAV G SICAV V LE OBLIGATAIRE SICAV ATIONS SICAV MENT SICAV	AFC  AMEN INVEST  AMEN INVEST  ATTIJARI GESTION  AUTO GEREE  BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)  BNA CAPITAUX  BIAT ASSET MANAGEMENT  CGF  CGI  COFIB CAPITAL FINANCE  FINACORP  UIB FINANCE  MAC SA  MAXULA BOURSE  SBT	10/04/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 12/11/01 01/06/01 17/12/01 11/02/08 07/10/98 20/05/02 02/02/10 02/11/92	23/05/17 31/05/17 22/05/17 21/04/17 31/05/17 25/05/17 26/05/17 30/05/17 27/04/17 25/05/17 09/05/17 30/05/17 30/05/17 30/05/17 31/03/17	3,902 4,475 4,244 4,590 3,972 4,525 3,835 3,837 4,010 4,357 3,910 4,201 3,848 3,258 3,695	103,590 105,622 102,729 104,300 107,273 104,816 102,340 104,641 102,631 104,647 103,651 106,799 105,174 103,608	101,499 103,363 100,540 102,118 105,376 102,638 100,218 102,442 100,505 102,340 101,716 104,834 103,295 102,331 100,908	101, 103, 100, 102, 105, 100, 102, 100, 102, 101, 101, 104, 103, 102,
48 AMEN PREMIÈRI 49 AMEN TRESOR SI 50 ATTIJARI OBLIG 51 TUNISO-EMIRAT 52 SICAV AXIS TRÉS 53 PLACEMENT OBI 54 SICAV TRESOR 55 MILLENIUM OBL 56 GENERALE OBLIG 57 CAP OBLIG SICAV 58 FINA O SICAV 59 INTERNATIONAL 60 FIDELITY OBLIG 61 MAXULA PLACE 62 SICAV RENDEME 63 UNIVERS OBLIGA	E SICAV ICAV ATAIRE SICAV IE SICAV SORERIE LIGATAIRE SICAV IGATAIRE SICAV G SICAV V LE OBLIGATAIRE SICAV ATIONS SICAV INT ATIONS SICAV	AFC AMEN INVEST AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1) BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP UIB FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE SBT SCIF	10/04/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 12/11/01 01/06/01 17/12/01 11/02/08 07/10/98 20/05/02 02/02/10 02/11/92 16/10/00	23/05/17 31/05/17 22/05/17 21/04/17 31/05/17 23/05/17 23/05/17 26/05/17 25/05/17 09/05/17 30/05/17 30/05/17 31/03/17 30/05/17	3,902 4,475 4,244 4,590 3,972 4,525 3,835 3,837 4,010 4,357 3,910 4,201 3,848 3,258 3,695 3,643	103,590 105,622 102,729 104,300 107,273 104,816 102,340 104,641 102,631 104,647 103,651 106,799 105,174 103,608 102,652 104,650	101,499 103,363 100,540 102,118 105,376 102,638 100,218 102,442 100,505 102,340 101,716 104,834 103,295 102,331 100,908	101,: 103,: 100,: 102,: 105,: 102,: 100,: 102,: 101,: 104,: 103,: 104,: 105,: 106,: 107,: 107,: 108,: 109,:
48 AMEN PREMIÈRI 49 AMEN TRESOR SI 50 ATTIJARI OBLIG 51 TUNISO-EMIRAT 52 SICAV AXIS TRÉS 53 PLACEMENT OBL 54 SICAV TRESOR 55 MILLENIUM OBL 56 GENERALE OBLIG 57 CAP OBLIG SICAV 59 INTERNATIONAL 60 FIDELITY OBLIG 61 MAXULA PLACEI 62 SICAV RENDEME 63 UNIVERS OBLIGS 64 SICAV BH OBLIG 66 INTERNATIONAL	E SICAV ICAV ATAIRE SICAV IE SICAV SORERIE LIGATAIRE SICAV G SICAV V LE OBLIGATAIRE SICAV ATIONS SICAV MENT SICAV NT ATIONS SICAV	AFC AMEN INVEST AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (I) BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP UIB FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE SBT SCIF BH INVEST	10/04/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 12/11/01 01/06/01 11/12/01 11/02/08 07/10/98 20/05/02 02/01/19 02/11/92 16/10/00 10/11/97	23/05/17 31/05/17 22/05/17 21/04/17 15/05/17 23/05/17 23/05/17 26/05/17 30/05/17 27/04/17 25/05/17 30/05/17 30/05/17 30/05/17 30/05/17 30/05/17 30/05/17	3,902 4,475 4,244 4,590 3,972 4,525 3,835 3,837 4,010 4,357 3,910 4,201 3,848 3,258 3,695 3,643 4,283	103,590 105,622 102,729 104,300 107,273 104,816 102,340 104,641 102,631 104,647 103,651 106,799 105,174 103,652 102,652 104,501	101,499 103,363 100,540 102,118 105,376 102,638 100,218 102,442 100,505 102,340 101,716 104,834 103,295 102,331 100,908 102,565 100,762	101, 103, 100, 102, 105, 102, 100, 102, 101, 104, 103, 102, 100, 104, 103, 102, 100,
48 AMEN PREMIÈRI 49 AMEN TRESOR SI 50 ATTIJARI OBLIG 51 TUNISO-EMIRAT 52 SICAV AXIS TRÉS 53 PLACEMENT OBLI 54 SICAV TRESOR 55 MILLENIUM OBL 56 GENERALE OBLI 67 CAP OBLIG SICAV 68 FINA O SICAV 69 INTERNATIONAL 60 FIDELITY OBLIG 61 MAXULA PLACEI 62 SICAV RENDEME 63 UNIVERS OBLIG 64 SICAV BH OBLIG 65 POSTE OBLIGAT	E SICAV ICAV ATAIRE SICAV IE SICAV SORERIE LIGATAIRE SICAV JIGATAIRE SICAV ATAIRE SICAV U LE OBLIGATAIRE SICAV ATIONS SICAV MENT SICAV ATIONS SICAV ATIONS SICAV ATAIRE AIRE SICAV TANIT	AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMC CAPITAL ASSET MANAGEMENT (I) BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP UIB FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE SBT SCIF BH INVEST BH INVEST	10/04/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 12/11/01 01/06/01 17/12/01 11/02/08 07/10/98 20/05/02 02/02/10 02/11/92 16/10/00 10/11/97 06/07/09	23/05/17 31/05/17 22/05/17 21/04/17 15/05/17 23/05/17 23/05/17 26/05/17 30/05/17 25/05/17 09/05/17 25/05/17 30/05/17 31/03/17 22/05/17 22/05/17	3,902 4,475 4,244 4,590 3,972 4,525 3,835 3,837 4,010 4,357 3,910 4,201 3,848 3,258 3,695 3,693 4,283	103,590 105,622 102,729 104,300 107,273 104,816 102,340 104,641 102,631 104,647 103,651 106,799 105,174 103,608 102,652 104,501 102,797	101,499 103,363 100,540 102,118 105,376 102,638 100,218 102,442 100,505 102,340 101,716 104,834 103,295 102,331 100,908 102,565 100,762 102,069	101, 103, 100, 100, 102, 105, 102, 100, 102, 100, 102, 101, 104, 103, 102, 100, 102, 100, 102, 100, 102, 100, 102, 100, 102, 100, 102, 100, 102, 100, 102, 100, 102,
48 AMEN PREMIÈRI 49 AMEN TRESOR SI 50 ATTIJARI OBLIG 51 TUNISO-EMIRAT 52 SICAV AXIS TRÉS 53 PLACEMENT OBLI 54 SICAV TRESOR 55 MILLENIUM OBL 56 GENERALE OBLI 57 CAP OBLIG SICA' 58 FINA O SICAV 59 INTERNATIONAL 60 FIDELITY OBLIG 61 MAXULA PLACE! 62 SICAV RENDEME 63 UNIVERS OBLIGA 64 SICAV BH OBLIG 65 POSTE OBLIGAT. 66 MAXULA INVEST	E SICAV ICAV ATAIRE SICAV IE SICAV SORERIE LIGATAIRE SICAV JIGATAIRE SICAV ATAIRE SICAV W LE OBLIGATAIRE SICAV ATIONS SICAV MENT SICAV NT ATTONS SICAV ATAIRE AIRE SICAV TANIT ISSEMENT SICAV	AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (I) BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP UIB FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE SBT SCIF BH INVEST BH INVEST SMART ASSET MANAGEMENT	10/04/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 12/11/01 01/06/01 17/12/01 11/02/08 07/10/98 20/05/02 02/02/10 02/11/92 16/10/00 10/11/97 06/07/09 05/06/08	23/05/17 31/05/17 22/05/17 21/04/17 31/05/17 15/05/17 23/05/17 26/05/17 30/05/17 25/05/17 09/05/17 25/05/17 30/05/17 30/05/17 22/05/17 30/05/17 26/05/17 30/05/17	3,902 4,475 4,244 4,590 3,972 4,525 3,835 3,837 4,010 4,357 3,910 4,201 3,848 3,258 3,693 3,643 3,934 4,283 3,934 3,689	103,590 105,622 102,729 104,300 107,273 104,816 102,340 104,641 102,631 104,647 103,651 106,799 105,174 103,608 102,652 104,501 102,797 103,915	101,499 103,363 100,540 102,118 105,376 102,638 100,218 102,442 100,505 102,340 101,716 104,834 103,295 102,331 100,908 102,565 100,762 102,069 103,713	101,5 103,3 100,5 102,1 105,3 102,6 100,2 102,4 100,5 102,3 101,7 104,8 103,3 102,3 100,9 102,0 100,7
48 AMEN PREMIÈRI 49 AMEN TRESOR SI 50 ATTIJARI OBLIG 51 TUNISO-EMIRAT 52 SICAV AXIS TRÉS 53 PLACEMENT OBLIG 54 SICAV TRESOR 55 MILLENIUM OBL 56 GENERALE OBLIG 57 CAP OBLIG SICA' 58 FINA O SICAV 59 INTERNATIONAL 60 FIDELITY OBLIG 61 MAXULA PLACE! 62 SICAV RENDEME 63 UNIVERS OBLIGA' 64 SICAV BH OBLIG 65 POSTE OBLIGAT 66 MAXULA INVEST 67 SICAV L'ÉPARGN	E SICAV ICAV ATAIRE SICAV IE SICAV SORERIE LIGATAIRE SICAV IGATAIRE SICAV G SICAV V LE OBLIGATAIRE SICAV ATIONS SICAV MENT SICAV INT ATIONS SICAV ATAIRE AIRE SICAV ATAIRE AIRE SICAV ATAIRE AIRE SICAV ATAIRE AIRE SICAV ATAIRE	AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (I) BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP UIB FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE SBT SCIF BH INVEST BH INVEST SMART ASSET MANAGEMENT STB MANAGER	10/04/00 10/05/06 01/11/00 07/05/06 01/11/00 01/09/03 06/01/97 03/02/97 12/11/01 01/06/01 11/02/08 07/10/98 20/05/02 02/02/10 02/11/92 16/10/00 10/11/97 06/07/09 05/06/08 20/02/97	23/05/17 31/05/17 22/05/17 21/04/17 31/05/17 15/05/17 23/05/17 26/05/17 30/05/17 27/04/17 25/05/17 30/05/17 30/05/17 25/05/17 30/05/17 26/05/17 26/05/17 26/05/17 29/05/17	3,902 4,475 4,244 4,590 3,972 4,525 3,835 3,837 4,010 4,357 3,910 4,201 3,848 3,258 3,695 3,643 4,283 3,934 4,3689 4,492	103,590 105,622 102,729 104,300 107,273 104,816 102,340 104,641 103,651 106,799 105,174 103,608 102,652 104,501 102,797 103,915	101,499 103,363 100,540 102,118 105,376 102,638 100,218 102,442 100,505 102,340 101,716 104,834 103,295 102,331 100,908 102,565 100,762 102,069 103,713 100,895	101,5 103,3 100,5 102,1 105,3 102,6 100,2 102,4 100,5 102,3 101,7 104,8 103,3 100,9 102,5 100,7 102,0 103,7
48 AMEN PREMIÈRI 49 AMEN TRESOR SI 50 ATTIJARI OBLIG 51 TUNISO-EMIRAT 52 SICAV AXIS TRÉS 53 PLACEMENT OBLI 54 SICAV TRESOR 55 MILLENIUM OBL 56 GENERALE OBLI 57 CAP OBLIG SICA' 58 FINA O SICAV 59 INTERNATIONAL 60 FIDELITY OBLIG 61 MAXULA PLACE! 62 SICAV RENDEME 63 UNIVERS OBLIGA 64 SICAV BH OBLIG 65 POSTE OBLIGAT. 66 MAXULA INVEST	E SICAV ICAV ATAIRE SICAV IE SICAV SORERIE LIGATAIRE SICAV IGATAIRE SICAV IGATAIRE SICAV  SICAV V  E OBLIGATAIRE SICAV ATIONS SICAV MENT SICAV INT ATIONS SICAV ATAIRE AIRE SICAV TANIT ISSEMENT SICAV IANT V	AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (I) BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP UIB FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE SBT SCIF BH INVEST BH INVEST SMART ASSET MANAGEMENT	10/04/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 12/11/01 01/06/01 17/12/01 11/02/08 07/10/98 20/05/02 02/02/10 02/11/92 16/10/00 10/11/97 06/07/09 05/06/08	23/05/17 31/05/17 22/05/17 21/04/17 31/05/17 15/05/17 23/05/17 26/05/17 30/05/17 25/05/17 09/05/17 25/05/17 30/05/17 30/05/17 22/05/17 30/05/17 26/05/17 30/05/17	3,902 4,475 4,244 4,590 3,972 4,525 3,835 3,837 4,010 4,357 3,910 4,201 3,848 3,258 3,693 3,643 3,934 4,283 3,934 3,689	103,590 105,622 102,729 104,300 107,273 104,816 102,340 104,641 102,631 104,647 103,651 106,799 105,174 103,608 102,652 104,501 102,797 103,915	101,499 103,363 100,540 102,118 105,376 102,638 100,218 102,442 100,505 102,340 101,716 104,834 103,295 102,331 100,908 102,565 100,762 102,069 103,713	101,5 103,3 100,6 102,1 105,3 102,6 100,5 102,4 100,5 102,3 101,7 104,6 103,3 102,3 100,9 102,5 100,9 102,5 100,6

TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM

		ECD OBLICATION	EC VI OUOTI	DIENNE				
71	FCP SALAMMETT PLUS	FCP OBLIGATAIR  AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,422	10,423
_	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	101,777	101,788
	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,303	101,777	102,107
_		STB FINANCE	20/01/15		4,409			•
	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	31/05/17 29/05/17	0,502	105,102 10,515	103,211 10,237	103,222 10,239
/5	UGFS BONDS FUND		MIXTES	29/03/17	0,302	10,515	10,237	10,239
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	58,303	58,341
77		ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En liquidation	En liquidation
_	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1 435,194	En liquidation	En liquidation
_	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	101,845	101,886
_	SICAV BNA SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	17,275	17,299
81		SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	292,075	292,108
82		BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,452	29,495
	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2 327,393	2 325,771	2 330,263
	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,872	71,836
_	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	54,031	54,142
	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	105,566	105,719
	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	91,869	91,907
- 67	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV		VL QUOTIDIE		0,032	00,700	31,003	31,307
00	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,724	10,743
	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,230	11,692	11,469	11,481
	FCP IRADETT 100	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,469	11,481
		AFC	02/01/02		0,099			
_	FCP IRADETT CEA			10/05/17		12,328	12,754	12,760
	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09 01/11/11	22/05/17	0,277	12,821	13,720	13,737
	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION		22/05/17	0,195	11,441	12,039	12,058
	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	146,856	147,224
_	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	140,146	140,339
_	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	9,162	9,184
-	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	103,341	103,449
_	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	85,438	85,588
	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	87,439	87,664
-	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	96,547	96,618
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	98,926	99,059
_	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	97,630	97,646
103	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	•	10,416	10,428
104	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
-	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	102,673	105,227
			15/01/07		4,098	· · · · · ·		
	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS  ECD HELION ACTIONS DEFENSIE	BIAT ASSET MANAGEMENT	31/12/10	23/05/17 19/05/17	1,329	139,878 104,843	145,689 104,871	147,971 105,103
_	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL HELION CAPITAL						
	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	MAC SA	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	104,002	104,698
	MAC CROISSANCE FCP MAC EOUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772 179,605	204,994 185,058	206,867 186,118
		MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729			
111	MAC ÉPARGNANT FCP		15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	156,014	156,707
	MAC AL HOURA ECR	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	22,061	22,522
	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	04/04/1=	1 244	147,351		143,299
	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	124,991	125,682
	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	9 074,939	9 074,939
	FCP UNIVERS AMBITION CEA * UGFS ISLAMIC FUND	SCIF LICES NA	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,551	En liquidation
_		UGFS-NA	11/12/14	26/04/17	17 202	89,496	82,946	82,764
_	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	976,773	988,055
	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5541,101	5617,607
	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4977,969	4987,238
121	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST FCP ACTIONS	04/07/17	- 'NNF	-	-	99,992	100,005
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	113,959	114,214
122	rei mnovation	FCP ACTIONS -			2,231	111,301	113,959	114,214
122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	9,202	En liquidation
_	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	10/03/1/	0,069	10 178,478	10 713,079	10 836,377
124							10 / 13.0/3	10 030.3//

<sup>\*</sup> FCP en liquidation anticipée

# **BULLETIN OFFICIEL**

DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4 emeTranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél: (216) 71 947 062
Fax: (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

www.cmf.org.tn email 1 :cmf@cmf.org.tn email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF Mr. Salah Essayel

<sup>\*\*</sup> SICAV en liquidation anticipée

<sup>\*\*\*</sup> FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

<sup>(1)</sup> initialement dénomée AXIS CAPITAL GESTION

#### **COMMUNIQUE**

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

## LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \*

#### I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.	
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555	
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600	
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500	
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100	
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155	
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000	
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122	
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000	
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000	
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188	
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600	
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733	
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200	
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011	
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444	
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111	
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211	
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655	
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969	
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144	
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222	
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511	
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036	
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844	
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600	
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688	
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988	
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044	
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963	
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244	

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage- Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"		
or. Onion internationale de Danques OID	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

#### I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

## II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I2035 CHARGUIA- Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Mahrez Djerba- Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »  38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul	Daoud La Marsa	
« El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
to Occiff the Discharge and Foresting the Konstitute #00DFI/#	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200	77 470 000
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"  44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de	KASSERINE-	77 478 680
Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"  46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE- Avenue Taîb M'hiri –Batiment Société de la Foire	75 642 628
"SODINO SICAR"	de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48.Société de Mise en Valeur des lles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taîb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, lm. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	,	71 887 000
73.Société Panobois 74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
"SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX » 76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax	Avenue des Martyrs -3000 SFAX- Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D,	74 298 838
"SORITS "	2ème entresol -3000 SFAX- Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim	74 223 483
77.Société STEG International Services	Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	71 700 040
		74 040 404
87. Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA- Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74.000 10-
	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082	74 682 400
93. Tunisie Factoring	TUNIS- Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	-1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, Zl Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

## III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Туре	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

- (1) FCP en liquidation anticipée
  (2) SICAV en dissolution anticipée
  (3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

	LISTE DES FONDS D'AMORCAGE					
Gestionnaire Adresse						
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T			
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T			
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			

#### LISTE DES FCPR

		LISTE DES FCPR	
		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
			Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Avertue des martyrs min pic-vine centre Stax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
		0.1020 0.1	Immouble Melke Duragun DE 9 DC Avenue de
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
			Immouble Melke, Duragun DE 9 DC Avenue de
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8		SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9		SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR INTECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17		UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

<sup>\*</sup> Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

### **FCP VALEURS CEA**

#### SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du FCP VALEURS CEA arrêtés au 31 décembre 2016, faisant apparaître un total actif de 44 059 304 DT, un actif net de 43 878 842 DT pour 2 295 768 parts en circulation et une valeur liquidative par part égale à 19,113 DT.

### I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de FCP VALEURS CEA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de

l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Opinion**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de FCP VALEURS CEA au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

#### Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le paragraphe ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention que les disponibilités non utilisées représentent 2,36% de l'actif total au 31 décembre 2016. Ces disponibilités sont en dessus de la limite maximale de 2% de l'actif exigée par le décret n° 99-2773 du 13 Décembre 1999 portant fixation des conditions d'ouverture des « Comptes d'Epargne en Actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et des titres qui y sont déposés tel que modifié par le décret n°2002-1727 du 29 Juillet 2002.

## II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 31 mars 2017

Walid MASMOUDI

Le Commissaire aux Comptes : ECC MAZARS

## **BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016**

	Note	31/12/2016	31/12/2015
ACTIE			
<u>ACTIF</u>			
Portefeuille-titres			
Actions et droits rattachés			34 301 196
Obligations et valeurs assimilées Titres OPCVM		7 207 883	7 221 744
Titles OF CVIVI	3.1	43 018 917	41 522 940
		10 010 011	022 0 10
Placements monétaires et disponibilités			
Diagomento monétairos			
Placements monétaires Disponibilités	3.2	1 040 387	- 809 977
Disponibilites		1 040 387	809 977
		1 0 10 001	000 011
Créances d'exploitations		-	-
Autor and the			
Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		44 059 304	42 332 917
PASSIF			
	2.2		
Opérateurs créditeurs	3.3 3.4	163 524	
	3.4	16 938	15 826
Autres créditeurs divers			
TOTAL PASSIF		180 462	174 290
		180 462	174 290
		180 462	174 290
TOTAL PASSIF  ACTIF NET	3.5		
TOTAL PASSIF	3.5		<b>174 290</b> 41 388 847
TOTAL PASSIF  ACTIF NET	3.5		41 388 847
TOTAL PASSIF  ACTIF NET  Capital		42 903 529	41 388 847
TOTAL PASSIF  ACTIF NET  Capital  Sommes capitalisables		42 903 529	41 388 847 <b>769 780</b> 2 076
TOTAL PASSIF  ACTIF NET  Capital  Sommes capitalisables  Sommes capitalisables des exercices antérieurs		42 903 529 <b>975 313</b> - 975 313	41 388 847 <b>769 780</b> 2 076
TOTAL PASSIF  ACTIF NET  Capital  Sommes capitalisables  Sommes capitalisables des exercices antérieurs Sommes capitalisables de l'exercice		42 903 529 <b>975 313</b> - 975 313	41 388 847 <b>769 780</b> 2 076 767 704

## ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

	Note	31/12/2016	31/12/2015
Revenus du portefeuille-titres		1 646 789	1 309 265
Dividendes	4.1	1 331 539	981 442
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	315 250	327 823
Barrana la alla arrana (c. inc.		00.000	40.054
Revenus des placements monétaires		28 696	43 054
Total des revenus des placements	_	1 675 485	1 352 319
Charges de gestion des placements	4.3	<637 903>	<626 315>
Revenu net des placements		1 037 582	726 004
		-	
Autres produits		-	-
Autres charges	4.4	<58 182>	<55 010>
Résultat d'exploitation		979 400	670 994
Régularisation du résultat d'exploitation		<4 087>	96 710
Sommes capitalisables de l'exercice		975 313	767 704
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		4 087	<96 710>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		6 585 970	<6 734 113>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		<4 105 355>	<21 714>
Frais de négociation de titres		<34 180>	<36 528>
Résultat net de l'exercice		3 425 835	<6 121 361>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

	31/12/2016	31/12/2015
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	<u>3 425 835</u>	<u>&lt;6 121 361&gt;</u>
Résultat d'exploitation Variation des plus (ou moins) values potentielles	979 400	670 994
sur titres	6 585 970	<6 734 113>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<4 105 355>	<21 714>
Frais de négociation de titres	<34 180>	<36 528>
<u>Distributions de dividendes</u>	-	<496 390>
Transactions sur le capital	<u>&lt;1 705 620&gt;</u>	<u>6 780 142</u>
Souscriptions	17 131 637	23 899 780
Capital	15 752 709	23 920 208
Régularisation des sommes non capitalisables	947 501	<348 941>
Régularisation des sommes capitalisables	431 427	328 513
Rachats	<18 837 257>	<17 119 638>
Capital	<17 320 892>	<17 314 224>
Régularisation des sommes non capitalisables	<1 051 763>	425 868
Régularisation des sommes capitalisables	<464 602>	<231 282>
Variation de l'actif net	1 720 215	162 391
Actif net	7 720 210	102 331
En début de l'exercice	42 158 627	41 996 236
En fin de l'exercice	43 878 842	42 158 627
Nombre de part		
En début de l'exercice	2 386 173	2 058 492
En fin de l'exercice	2 295 768	2 386 173
Valeur liquidative	19,113	17,668
Taux de rendement	8,18%	-12,22%

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

## 1 - Presentation de la societe

FCP VALEURS CEA est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA. Il a reçu l'agrément du CMF le 5 mars 2007 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS. TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS CEA.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

Le mode d'affectation des résultats du FCP VALEURS CEA a été modifié de Distribution à Capitalisation.

Par conséquent, les dividendes ne sont plus distribuées et sont intégralement capitalisées et ce, à compter de l'exercice 2015.

#### 2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

#### 2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## 2.2 Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

## 2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale:

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des bons de trésor assimilables du fonds.

En conséquence, les placements en bons de trésor assimilables ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

## 2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

## 2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non capitalisable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non capitalisable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

## 2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

#### 3 – Notes sur le bilan

## 3.1 Portefeuille titres :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	<u>Valeur</u> actuelle	% actif
A- Actions et droits rattachés				
ARTES	151 123	1 111 832	1 195 232	2,71%
ATTIJARI BANK	130 000	3 097 917	3 512 210	7,97%
BH	169 559	2 562 226	3 068 679	6,96%
BIAT	39 981	3 034 828	3 542 756	8,04%
BNA	41 233	391 161	371 138	0,84%
ВТ	280 000	2 322 271	2 187 920	4,97%
CITY CARS	79 700	1 144 815	1 244 117	2,82%
DELICE HOLDING	60 000	745 979	930 720	2,11%
ENNAKL AUTOMOBILES	35 000	419 058	504 000	1,14%
EURO-CYCLES	40 500	1 151 200	1 656 571	3,76%
LAND`OR	50 000	377 971	475 100	1,08%

MPBS         100 000         679 280         333 500         0,76%           NEW BODY LINE         35 000         248 004         237 545         0,54%           ONE TECH HOLDING         60 000         401 524         510 600         1,16%           SAH LILAS         195 000         2 145 891         2 643 810         6,00%           SERVICOM         105 000         1 496 953         1 036 875         2,35%           SFBT         200 000         4 016 312         3 796 200         8,62%           SIMPAR         11 000         532 231         485 474         1,10%           STAR         18 632         2 917 699         2 235 803         5,07%           SYPHAX AIRLINES         223 599         1 951 549         0         0,00%           TPR         156 134         591 349         441 859         1,00%           TUNINVEST-SICAR         45 000         513 590         445 500         1,01%           TUNISIE LEASING         50 000         1 139 000         918 500         2,08%           UIB         85 000         1 477 582         1 555 330         3,53%           UNIMED         146 120         1 500 208         1 483 995         3,37%           <	MAGASIN GENERAL	40 000	1 063 118	997 600	2,26%
ONE TECH HOLDING         60 000         401 524         510 600         1,16%           SAH LILAS         195 000         2 145 891         2 643 810         6,00%           SERVICOM         105 000         1 496 953         1 036 875         2,35%           SFBT         200 000         4 016 312         3 796 200         8,62%           SIMPAR         11 000         532 231         485 474         1,10%           STAR         18 632         2 917 699         2 235 803         5,07%           SYPHAX AIRLINES         223 599         1 951 549         0         0,00%           TPR         156 134         591 349         441 859         1,00%           TUNINVEST-SICAR         45 000         513 590         445 500         1,01%           TUNISIE LEASING         50 000         1 139 000         918 500         2,08%           UIB         85 000         1 477 582         1 555 330         3,53%           UNIMED         146 120         1 500 208         1 483 995         3,37%           Total actions et valeurs assimilés           BTA 11 FÉVRIER 2022 6%         351         379 308         362 143         0,82%           BTA 12/10/2018 5,50%         553	MPBS	100 000	679 280	333 500	0,76%
SAH LILAS         195 000         2 145 891         2 643 810         6,00%           SERVICOM         105 000         1 496 953         1 036 875         2,35%           SFBT         200 000         4 016 312         3 796 200         8,62%           SIMPAR         11 000         532 231         485 474         1,10%           STAR         18 632         2 917 699         2 235 803         5,07%           SYPHAX AIRLINES         223 599         1 951 549         0         0,00%           TPR         156 134         591 349         441 859         1,00%           TUNINVEST-SICAR         45 000         513 590         445 500         1,01%           TUNISIE LEASING         50 000         1 139 000         918 500         2,08%           UIB         85 000         1 477 582         1 555 330         3,53%           UNIMED         146 120         1 500 208         1 483 995         3,37%           Total actions et droits rattachés           BTA 07 2017 6,75%         351         379 308         362 143         0,82%           BTA 11 FÉVRIER 2022 6%         500         482 000         497 129         1,13%           BTA 12/10/2018 5,50%         553	NEW BODY LINE	35 000	248 004	237 545	0,54%
SERVICOM         105 000         1 496 953         1 036 875         2,35%           SFBT         200 000         4 016 312         3 796 200         8,62%           SIMPAR         11 000         532 231         485 474         1,10%           STAR         18 632         2 917 699         2 235 803         5,07%           SYPHAX AIRLINES         223 599         1 951 549         0         0,00%           TPR         156 134         591 349         441 859         1,00%           TUNINVEST-SICAR         45 000         513 590         445 500         1,01%           TUNISIE LEASING         50 000         1 139 000         918 500         2,08%           UIB         85 000         1 477 582         1 555 330         3,53%           UNIMED         146 120         1 500 208         1 483 995         3,37%           Total actions et droits rattachés           BTA 07 2017 6,75%         351         379 308         362 143         0,82%           BTA 11 FÉVRIER 2022 6%         500         482 000         497 129         1,13%           BTA 12/10/2018 5,50%         553         535 551         546 542         1,24%           BTA 13 JANVIER 2021         3 000	ONE TECH HOLDING	60 000	401 524	510 600	1,16%
SFBT       200 000       4 016 312       3 796 200       8,62%         SIMPAR       11 000       532 231       485 474       1,10%         STAR       18 632       2 917 699       2 235 803       5,07%         SYPHAX AIRLINES       223 599       1 951 549       0       0,00%         TPR       156 134       591 349       441 859       1,00%         TUNINVEST-SICAR       45 000       513 590       445 500       1,01%         TUNISIE LEASING       50 000       1 139 000       918 500       2,08%         UIB       85 000       1 477 582       1 555 330       3,53%         UNIMED       146 120       1 500 208       1 483 995       3,37%         Total actions et droits rattachés         BTA 07 2017 6,75%       351       379 308       362 143       0,82%         BTA 11 FÉVRIER 2022 6%       500       482 000       497 129       1,13%         BTA 12/10/2018 5,50%       553       535 551       546 542       1,24%         BTA 13 AVRIL 2023 6,00%       677       653 982       680 107       1,54%         BTA 15/01/2018 5,30%       2 000       1 969 000       2 064 627       4,69%         Total Bons de tré	SAH LILAS	195 000	2 145 891	2 643 810	6,00%
SIMPAR       11 000       532 231       485 474       1,10%         STAR       18 632       2 917 699       2 235 803       5,07%         SYPHAX AIRLINES       223 599       1 951 549       0       0,00%         TPR       156 134       591 349       441 859       1,00%         TUNINVEST-SICAR       45 000       513 590       445 500       1,01%         TUNISIE LEASING       50 000       1 139 000       918 500       2,08%         UIB       85 000       1 477 582       1 555 330       3,53%         UNIMED       146 120       1 500 208       1 483 995       3,37%         Total actions et droits rattachés         B-Obligations et valeurs assimilés         BTA 07 2017 6,75%       351       379 308       362 143       0,82%         BTA 11 FÉVRIER 2022 6%       500       482 000       497 129       1,13%         BTA 12/10/2018 5,50%       553       535 551       546 542       1,24%         BTA 13 AVRIL 2023 6,00%       677       653 982       680 107       1,54%         BTA 15/01/2018 5,30%       2 000       1 969 000       2 064 627       4,69%         BTA 15/01/2018 5,30%       2 000       1 969 000 <td< td=""><td>SERVICOM</td><td>105 000</td><td>1 496 953</td><td>1 036 875</td><td>2,35%</td></td<>	SERVICOM	105 000	1 496 953	1 036 875	2,35%
STAR       18 632       2 917 699       2 235 803       5,07%         SYPHAX AIRLINES       223 599       1 951 549       0       0,00%         TPR       156 134       591 349       441 859       1,00%         TUNINVEST-SICAR       45 000       513 590       445 500       1,01%         TUNISIE LEASING       50 000       1 139 000       918 500       2,08%         UIB       85 000       1 477 582       1 555 330       3,53%         UNIMED       146 120       1 500 208       1 483 995       3,37%         Total actions et droits rattachés       37 033 548       35 811 034       81,28%         B- Obligations et valeurs assimilés         1-Bons du trésor Assimilables         BTA 17 FÉVRIER 2022 6%       351       379 308       362 143       0,82%         BTA 12/10/2018 5,50%       553       535 551       546 542       1,24%         BTA 13 AVRIL 2023 6,00%       677       653 982       680 107       1,54%         BTA 15/01/2018 5,30%       2 000       1 969 000       2 064 627       4,69%         Total Bons de trésor Assimilables       6 927 441       7 207 883       16,36%	SFBT	200 000	4 016 312	3 796 200	8,62%
SYPHAX AIRLINES       223 599       1 951 549       0 0,00%         TPR       156 134       591 349       441 859       1,00%         TUNINVEST-SICAR       45 000       513 590       445 500       1,01%         TUNISIE LEASING       50 000       1 139 000       918 500       2,08%         UIB       85 000       1 477 582       1 555 330       3,53%         UNIMED       146 120       1 500 208       1 483 995       3,37%         Total actions et droits rattachés         37 033 548       35 811 034       81,28%         B- Obligations et valeurs assimilés         1-Bons du trésor Assimilables         BTA 07 2017 6,75%       351       379 308       362 143       0,82%         BTA 11 FÉVRIER 2022 6%       500       482 000       497 129       1,13%         BTA 12/10/2018 5,50%       553       535 551       546 542       1,24%         BTA 13 JANVIER 2021       3 000       2 907 600       3 057 335       6,94%         BTA 15/01/2018 5,30%       2 000       1 969 000       2 064 627       4,69%         Total Bons de trésor Assimilables	SIMPAR	11 000	532 231	485 474	1,10%
TPR         156 134         591 349         441 859         1,00%           TUNINVEST-SICAR         45 000         513 590         445 500         1,01%           TUNISIE LEASING         50 000         1 139 000         918 500         2,08%           UIB         85 000         1 477 582         1 555 330         3,53%           UNIMED         146 120         1 500 208         1 483 995         3,37%           Total actions et droits rattachés           37 033 548 35 811 034         81,28%           B-Obligations et valeurs assimilés           1-Bons du trésor Assimilables           BTA 07 2017 6,75%         351         379 308         362 143         0,82%           BTA 11 FÉVRIER 2022 6%         500         482 000         497 129         1,13%           BTA 12/10/2018 5,50%         553         535 551         546 542         1,24%           BTA 13 AVRIL 2023 6,00%         677         653 982         680 107         1,54%           BTA 15/01/2018 5,30%         2 000         1 969 000         2 064 627         4,69%           Total Bons de trésor Assimilables	STAR	18 632	2 917 699	2 235 803	5,07%
TUNINVEST-SICAR       45 000       513 590       445 500       1,01%         TUNISIE LEASING       50 000       1 139 000       918 500       2,08%         UIB       85 000       1 477 582       1 555 330       3,53%         UNIMED       146 120       1 500 208       1 483 995       3,37%         Total actions et droits rattachés         37 033 548 35 811 034       81,28%         B- Obligations et valeurs assimilés         1-Bons du trésor Assimilables         BTA 07 2017 6,75%       351       379 308       362 143       0,82%         BTA 11 FÉVRIER 2022 6%       500       482 000       497 129       1,13%         BTA 12/10/2018 5,50%       553       535 551       546 542       1,24%         BTA 13 AVRIL 2023 6,00%       677       653 982       680 107       1,54%         BTA 13 JANVIER 2021       3 000       2 907 600       3 057 335       6,94%         BTA 15/01/2018 5,30%       2 000       1 969 000       2 064 627       4,69%         Total Bons de trésor Assimilables	SYPHAX AIRLINES	223 599	1 951 549	0	0,00%
TUNISIE LEASING       50 000       1 139 000       918 500       2,08%         UIB       85 000       1 477 582       1 555 330       3,53%         UNIMED       146 120       1 500 208       1 483 995       3,37%         Total actions et droits rattachés         37 033 548 35 811 034       81,28%         B- Obligations et valeurs assimilés         1-Bons du trésor Assimilables         BTA 07 2017 6,75%       351       379 308       362 143       0,82%         BTA 11 FÉVRIER 2022 6%       500       482 000       497 129       1,13%         BTA 12/10/2018 5,50%       553       535 551       546 542       1,24%         BTA 13 AVRIL 2023 6,00%       677       653 982       680 107       1,54%         BTA 13 JANVIER 2021       3 000       2 907 600       3 057 335       6,94%         BTA 15/01/2018 5,30%       2 000       1 969 000       2 064 627       4,69%         Total Bons de trésor Assimilables       6 927 441       7 207 883       16,36%	TPR	156 134	591 349	441 859	1,00%
UIB       85 000       1 477 582       1 555 330       3,53%         UNIMED       146 120       1 500 208       1 483 995       3,37%         Total actions et droits rattachés         37 033 548 35 811 034       81,28%         B- Obligations et valeurs assimilés         1-Bons du trésor Assimilables         BTA 07 2017 6,75%       351       379 308       362 143       0,82%         BTA 11 FÉVRIER 2022 6%       500       482 000       497 129       1,13%         BTA 12/10/2018 5,50%       553       535 551       546 542       1,24%         BTA 13 AVRIL 2023 6,00%       677       653 982       680 107       1,54%         BTA 13 JANVIER 2021       3 000       2 907 600       3 057 335       6,94%         BTA 15/01/2018 5,30%       2 000       1 969 000       2 064 627       4,69%         Total Bons de trésor Assimilables	TUNINVEST-SICAR	45 000	513 590	445 500	1,01%
UNIMED       146 120       1 500 208       1 483 995       3,37%         Total actions et droits rattachés       37 033 548       35 811 034       81,28%         B- Obligations et valeurs assimilés         1-Bons du trésor Assimilables         BTA 07 2017 6,75%       351       379 308       362 143       0,82%         BTA 11 FÉVRIER 2022 6%       500       482 000       497 129       1,13%         BTA 12/10/2018 5,50%       553       535 551       546 542       1,24%         BTA 13 AVRIL 2023 6,00%       677       653 982       680 107       1,54%         BTA 13 JANVIER 2021       3 000       2 907 600       3 057 335       6,94%         BTA 15/01/2018 5,30%       2 000       1 969 000       2 064 627       4,69%         Total Bons de trésor Assimilables	TUNISIE LEASING	50 000	1 139 000	918 500	2,08%
Total actions et droits rattachés       37 033 548 35 811 034 81,28%         B- Obligations et valeurs assimilés         1-Bons du trésor Assimilables       351 379 308 362 143 0,82%         BTA 07 2017 6,75%       351 379 308 362 143 0,82%         BTA 11 FÉVRIER 2022 6%       500 482 000 497 129 1,13%         BTA 12/10/2018 5,50%       553 535 551 546 542 1,24%         BTA 13 AVRIL 2023 6,00%       677 653 982 680 107 1,54%         BTA 13 JANVIER 2021       3 000 2 907 600 3 057 335 6,94%         BTA 15/01/2018 5,30%       2 000 1 969 000 2 064 627 4,69%         Total Bons de trésor Assimilables	UIB	85 000	1 477 582	1 555 330	3,53%
B- Obligations et valeurs assimilés  1-Bons du trésor Assimilables  BTA 07 2017 6,75% 351 379 308 362 143 0,82%  BTA 11 FÉVRIER 2022 6% 500 482 000 497 129 1,13%  BTA 12/10/2018 5,50% 553 535 551 546 542 1,24%  BTA 13 AVRIL 2023 6,00% 677 653 982 680 107 1,54%  BTA 13 JANVIER 2021 3 000 2 907 600 3 057 335 6,94%  BTA 15/01/2018 5,30% 2 000 1 969 000 2 064 627 4,69%  Total Bons de trésor Assimilables 6 927 441 7 207 883 16,36%	UNIMED	146 120	1 500 208	1 483 995	3,37%
1-Bons du trésor Assimilables         BTA 07 2017 6,75%       351       379 308       362 143       0,82%         BTA 11 FÉVRIER 2022 6%       500       482 000       497 129       1,13%         BTA 12/10/2018 5,50%       553       535 551       546 542       1,24%         BTA 13 AVRIL 2023 6,00%       677       653 982       680 107       1,54%         BTA 13 JANVIER 2021       3 000       2 907 600       3 057 335       6,94%         BTA 15/01/2018 5,30%       2 000       1 969 000       2 064 627       4,69%         Total Bons de trésor Assimilables       6 927 441       7 207 883       16,36%	Total actions et droits rattachés		37 033 548	35 811 034	81,28%
BTA 07 2017 6,75%       351       379 308       362 143       0,82%         BTA 11 FÉVRIER 2022 6%       500       482 000       497 129       1,13%         BTA 12/10/2018 5,50%       553       535 551       546 542       1,24%         BTA 13 AVRIL 2023 6,00%       677       653 982       680 107       1,54%         BTA 13 JANVIER 2021       3 000       2 907 600       3 057 335       6,94%         BTA 15/01/2018 5,30%       2 000       1 969 000       2 064 627       4,69%         Total Bons de trésor Assimilables       6 927 441       7 207 883       16,36%	B- Obligations et valeurs assimilés				
BTA 11 FÉVRIER 2022 6%       500       482 000       497 129       1,13%         BTA 12/10/2018 5,50%       553       535 551       546 542       1,24%         BTA 13 AVRIL 2023 6,00%       677       653 982       680 107       1,54%         BTA 13 JANVIER 2021       3 000       2 907 600       3 057 335       6,94%         BTA 15/01/2018 5,30%       2 000       1 969 000       2 064 627       4,69%         Total Bons de trésor Assimilables       6 927 441       7 207 883       16,36%	1-Bons du trésor Assimilables				
BTA 12/10/2018 5,50%       553       535 551       546 542       1,24%         BTA 13 AVRIL 2023 6,00%       677       653 982       680 107       1,54%         BTA 13 JANVIER 2021       3 000       2 907 600       3 057 335       6,94%         BTA 15/01/2018 5,30%       2 000       1 969 000       2 064 627       4,69%         Total Bons de trésor Assimilables       6 927 441       7 207 883       16,36%	BTA 07 2017 6,75%	351	379 308	362 143	0,82%
BTA 13 AVRIL 2023 6,00%       677       653 982       680 107       1,54%         BTA 13 JANVIER 2021       3 000       2 907 600       3 057 335       6,94%         BTA 15/01/2018 5,30%       2 000       1 969 000       2 064 627       4,69%         Total Bons de trésor Assimilables       6 927 441       7 207 883       16,36%	BTA 11 FÉVRIER 2022 6%	500	482 000	497 129	1,13%
BTA 13 JANVIER 2021       3 000       2 907 600       3 057 335       6,94%         BTA 15/01/2018 5,30%       2 000       1 969 000       2 064 627       4,69%         Total Bons de trésor Assimilables       6 927 441       7 207 883       16,36%	BTA 12/10/2018 5,50%	553	535 551	546 542	1,24%
BTA 15/01/2018 5,30%       2 000       1 969 000       2 064 627       4,69%         Total Bons de trésor Assimilables       6 927 441       7 207 883       16,36%	BTA 13 AVRIL 2023 6,00%	677	653 982	680 107	1,54%
Total Bons de trésor Assimilables 6 927 441 7 207 883 16,36%	BTA 13 JANVIER 2021	3 000	2 907 600	3 057 335	6,94%
<del>-</del>	BTA 15/01/2018 5,30%	2 000	1 969 000	2 064 627	4,69%
Total 43 960 989 43 018 917 97,64%	Total Bons de trésor Assimilables		6 927 441	7 207 883	16,36%
	Total		43 960 989	43 018 917	97,64%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition
Actions	16 654 504
Bons du trésor Assimilables	1 135 983
	17 790 487

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

	<u>Coût</u> d'acquisition	Intérêts courus nets	Prix de Cession ou remboursement	Plus ou moins- values réalisées
Actions	21 695 114	-	17 569 007	<4 126 107>
Bons du trésor Assimilables	1 191 190	20 111	1 232 052	20 752
TOTAL	22 886 304	20 111	18 801 059	<4 105 355 >

## 3.2 <u>Disponibilités</u>:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

<u>016</u>	<u>31/12/2015</u>
665	1 074 426
852	172 569
740 >	< 226 469 >
783 >	< 211 316 >
491	959
098 >	< 192 >
387	809 977
	016 665 852 740 > 783 > 491 098 >

## 3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du gestionnaire à payer	159 076	154 003
Rémunération du dépositaire à payer	4 448	4 461
	163 524	158 464

## 3.4 Autres créditeurs divers :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	12 564	10 910
Redevance CMF	3 727	3 596
Retenue à la source à payer	647	1 320
	16 938	15 826

## 3.5 <u>Capital</u>:

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 se détaillent comme suit :

•	
Montant	41 388 847
Nombre de part	2 386 173
Nombre de porteurs de parts	3 180
Souscriptions réalisées	
Montant	15 752 709
Nombre de part	908 136
Nombre de porteurs de parts entrant	356
Rachats effectués	
Montant	17 320 892
Nombre de part	998 541
Nombre de porteurs de parts sortant	614
Autres mouvements	
Frais de négociation de titres	< 34 180 >
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	6 585 970
Plus ou moins-value réalisée sur cessions des titres	< 4 105 355 >
Résultat de l'exercice antérieur	769 780
Régularisation de résultat de l'exercice antérieur	<29 088 >
Régularisations des sommes non capitalisables	< 104 262 >
Capital au 31 décembre 2016	42 903 529
Nombre de part	2 295 768
Nombre de porteurs de parts	2 922
Taux de rendement	8,18%

## 3.6 Sommes capitalisables :

	31/12/2016	<u>31/12/2015</u>
Résultat d'exploitation	979 400	670 994
Régularisation du résultat d'exploitation	< 4 087 >	96 710
Somme capitalisables des exercices antérieurs		2 076
	975 313	769 780

## 4 – Notes sur l'etat de resultat

## 4.1 <u>Dividendes</u>:

Dividende SFBT 85 914 Dividende SOTIPAPIER 16 000 Dividende ATTIJARI BANK 210 239	7 583 60 720 141 302 - 62 000
	141 302 - 62 000
Dividende ATTIJARI BANK 210 239	- 62 000
Dividende MONOPRIX 16 000	
Dividende TUNISIE LEASING 50 000	22 500
Dividende ONE TECH HOLDING 13 500	22 500
Dividende SIMPAR 50 021	59 298
Dividende STAR 167 403	71 400
Dividende ASSAD -	52 803
Dividende BT 75 000	48 000
Dividende TPR 65 169	61 073
Dividende ARTES 82 080	103 050
Dividende ATTIJARI LEASING 16 755	24 000
Dividende MPBS 22 090	43 632
Dividende SAH LILAS 39 045	13 130
Dividende CITY CARS 58 647	20 000
Dividende ADWYA -	11 745
Dividende BIAT 162 000	110 853
Dividende MAGASIN GENERAL 18 000	17 154
Dividende CEREALIS -	10 448
Dividende SIMPAR NG 2014 -	5 001
Dividende EL WIFACK INTERNATIONAL BANK -	35 750
Dividende EURO-CYCLES 43 914	-
Dividende OFFICEPLAST 5 605	-
Dividende TUNINVEST-SICAR 22 500	-
Dividende LAND`OR 3 000	-
Dividende ENNAKL AUTOMOBILES 22 750	-
Dividende UNIMED 39 407	-
Dividende UIB 41 250	-
Dividende SOTUVER 5 250	-
1 331 539	981 442

## 4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Intérêt sur BTA	315 250	303 564
Intérêt sur emprunt national	<u> </u>	24 259
	315 250	327 823

## 4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunérations du gestionnaire	620 203	608 615
Rémunération du dépositaire	17 700	17 700
	637 903	626 315

## 4.4 Autres charges :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Redevance CMF	44 078	43 774
Honoraires du commissaire aux comptes	13 897	10 910
Autres frais	207	326
	58 182	55 010

## 5 - AUTRES INFORMATIONS

## 5-1 <u>Données par part et ratios de gestion des placements</u> :

Données par part	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	0,730	0,567	0,522	0,534	0,518
Charges de gestion des placements	< 0,278 >	< 0,262 >	< 0,269 >	< 0,290 >	< 0,291>
Revenus net des placements	0,452	0,305	0,253	0,244	0,227
Autres produits					
Autres charges	< 0,025 >	< 0,023 >	< 0,024 >	< 0,026 >	< 0,027>
Résultat d'exploitation (1)	0,427	0,282	0,229	0,217	0,200
Régularisation du résultat d'exploitation	< 0,002 >	0,041	0,012	0,001	0,005
Sommes distribuables de l'exercice	0,425	0,323	0,241	0,218	0,205
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2,869	< 2,822 >	0,585	< 0,348 >	< 0,466>
Frais de négociation de titres	< 0,015 >	< 0,015 >	< 0,018 >	< 0,019 >	< 0,019>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	< 1,788 >	< 0,009 >	0,279	< 0,270 >	0,523
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	1,066	< 2,846 >	0,846	< 0,637 >	0,038
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1,492	< 2,564 >	1,075	< 0,419 >	0,238
Résultat non distribuable de l'exercice	1,066	< 2,846 >	0,846	< 0,637 >	0,038
Régularisation du résultat non distribuable	< 0,045 >	0,031	0,125	0,107	0,057
Sommes non distribuables de l'exercice	1,020	< 2,815 >	0,971	< 0,529 >	0,095
Distribution de dividende	-	0,241	0,218	< 0,205 >	< 0,181 >
Valeur liquidative	19,113	17,668	20,401	19,407	19,923
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,48%	1,43%	1,45%	1,44%	1,45%
Autres charges / actif net moyen	0,14%	0,13%	0,13%	0,13%	0,13%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	2,27%	1,75%	1,30%	1,08%	1,02%

## 5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS CEA est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS CEA sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS perçoit une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1%(TTC) sur l'actif net placé en BTA
- 1,5%(TTC) sur l'actif placé en actions

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS CEA Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP.
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs de parts sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

#### **FCP VALEURS MIXTES**

#### SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du FCP VALEURS MIXTES arrêtés au 31 décembre 2016, faisant apparaître un total actif de 6 680 605 DT, un actif net de 6 650 664 DT pour 68 675 parts en circulation et une valeur liquidative par part égale à 96,843 DT.

#### I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de FCP VALEURS MIXTES, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques

que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou

d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de

l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des

procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur

l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère

approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables

faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre

opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects

significatifs, une image fidèle de la situation financière de FCP VALEURS MIXTES au

31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice

clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications

spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous

avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition

des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant

réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base

de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé

des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne

relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 31 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

**ECC MAZARS** 

Mourad FRADI

## **BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016**

	Note	31/12/2016	31/12/2015
ACTIF		_	
Portefeuille-titres			
A stieve and desit retterals f		4 070 044	0.050.040
Actions et droit rattaché		1 970 341	
Obligations et valeurs assimilées Titres OPCVM		2 715 353	
Titles OPCVIVI	3.1	200 070 <b>4 885 764</b>	
Placements monétaires et disponibilités	011	4 003 704	0 000 134
Placements monétaires	3.2	488 594	-
Disponibilités	3.3	1 306 247	1 541 991
		1 794 841	1 541 991
<u>Créances d'exploitations</u>		-	-
Autro ostifo			
<u>Autres actifs</u>		-	-
TOTAL ACTIF		6 680 605	7 548 125
<u>PASSIF</u>			
	2.4		
Opérateurs créditeurs	3.4 3.5	22 946	
Autres créditeurs divers	3.3	6 995	6 977
TOTAL PASSIF		29 941	34 456
ACTIF NET			
0 % 1			
Capital	3.6	6 498 552	7 340 721
Sommes capitalisables	3.7	152 112	172.040
	5.1	192 112	172 948
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		152 112	172 948
ACTIF NET		6 650 664	7 513 669
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	-	6 680 605	7 548 125

## ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

	Note	31/12/2016	31/12/2015
Revenus du portefeuille-titres		216 651	326 139
Dividendes	4.1	57 430	77 659
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	159 221	248 480
	4.3	_	
Revenus des placements monétaires	4.3	44 541	35 528
Total des revenus des placements		261 192	361 667
Charges de gestion des placements	4.4	<89 994>	<129 464>
Barrama med des misserments		474 400	000 000
Revenu net des placements		171 198	232 203
Autres produits	4.5	-	-
Autres charges	4.5	<13 929>	<16 037>
Résultat d'exploitation		157 269	216 166
Régularisation du résultat d'exploitation		<5 157>	<43 218>
		450 440	470.040
Sommes capitalisables del'exercice		152 112	172 948
Branch de de de de la companya de la		- 4	40.046
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		5 157	43 218
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		562 797 <689 197>	<983 526> 209 761
Frais de négociation de titres		<089 197> <4 178>	<12 494>
Trais de negociation de titles		\ <del>+</del> 1102	\12 TUT/
Résultat net de l'exercice		26 691	<570 093>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

	Nete	24/42/2040	24/42/2045
	Note	31/12/2016	31/12/2015
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		<u>26 691</u>	<570 093>
Résultat d'exploitation		157 269	216 166
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		562 797	<983 526>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		<689 197>	209 761
Frais de négociation de titres		<4 178>	<12 494>
<u>Distributions de dividendes</u>			
Transactions sur le capital		<u>&lt;889 696&gt;</u>	<u>&lt;3 751 453&gt;</u>
Souscriptions		530 849	-
Capital		524 445	-
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice antérieur		12 356	-
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice		<5 952>	-
Rachats		<1 420 545>	<3 751 453>
Capital		<1 412 956>	<3 739 563>
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice antérieur		<33 289>	<73 607>
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice		25 700	61 717
Droit de sortie		-	-
Variation de l'actif net		<863 005>	<4 321 546>
Actif net			
En début de l'exercice		7 513 669	11 835 215
En fin de l'exercice		6 650 664	7 513 669
Nombre de parts			
En début de l'exercice		78 132	115 271
En fin de l'exercice		68 675	78 132
Valeur liquidative		96,843	96,166
Taux de rendement		0,70%	-6,43%

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

#### (Montants exprimés en dinars tunisiens)

## 1 - Presentation du fonds

FCP VALEURS MIXTES est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type capitalisation, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a reçu l'agrément du CMF le 22 septembre 2010 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS MIXTES.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

## 2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fond pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

## 2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeur similaire et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## 2.2 Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

#### 2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale:

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds. En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

## 2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

## 2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

## 2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

## 3 - Notes sur le bilan

## 3.1 Portefeuille titres :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	<u>Valeur</u> actuelle	% actif
A- Actions et droits rattachés				
AETECH	1 729	10 148	1 556	0,02%
ARTES	8 000	61 520	63 272	0,95%
ATTIJARI BANK	5 000	138 456	135 085	2,02%
ВН	4 231	74 386	76 573	1,15%
CITY CARS	10 000	141 596	156 100	2,34%
DELICE HOLDING	10 000	141 000	155 120	2,32%
EURO-CYCLES	2 779	121 709	113 669	1,70%
LAND`OR	22 000	144 642	209 044	3,13%
NEW BODY LINE	17 200	135 255	116 736	1,75%
SAH LILAS	11 104	141 135	150 548	2,25%
SERVICOM	18 708	310 756	184 742	2,77%
SFBT	5 000	100 000	94 905	1,42%
SYPHAX AIRLINES	119 049	1 121 935	0	0,00%
UIB	3 000	51 000	54 894	0,82%
UNIMED	45 106	463 104	458 097	6,86%
Total actions et droits rattachés		3 156 642	1 970 341	29,49%

B- Titres OPCVM	Nombre de <u>titres</u>	Coût d'acquisition	<u>Valeur</u> actuelle	% actif
SICAV ENTREPRISE	1 903	200 070	200 070	2,99%
Total Titres OPCVM		200 070	200 070	2,99%
C- Obligations et valeurs assimilés				
1-Bons du trésor Assimilables				
BTA 08 2022 5,60%	693	663 589	679 576	10,17%
Total Bons de trésor Assimilables	693	663 589	679 576	10,17%
2-Obligations des sociétés				
ATL 2011 TF	2 000	120 000	125 295	1,88%
UIB 2011/1 TR B	5 500	412 500	419 791	6,28%
CIL 2012/1 TF	2 000	40 000	41 457	0,62%
ATL 2013-2 TF	5 000	400 000	402 967	6,03%
AMEN BANK SUB 2012 B	8 650	519 000	525 720	7,87%
UIB 2012/1 A	800	45 704	47 951	0,72%
BTK 2012/1 B	10 000	428 600	431 381	6,46%
AIL 2012/1 F	2 000	40 000	41 215	0,62%
Total Obligations de sociétés	35 950	2 005 804	2 035 777	30,47%
Total Obligations et valeurs assimilés		2 669 393	2 715 353	40,65%
Total		6 026 105	4 885 764	73,13%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

	Cout d'acquisition
Actions	1 553 947
Titres OPCVM	200 070
	1 754 017

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	<u>Prix de Cession</u> <u>ou</u> Remboursement	<u>Plus ou moins-</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Actions	2 196 423		1 515 712	< 680 711 >
Bons du trésor Assimilables	162 785	43 374	206 268	109
Obligations	1 051 616	188 607	1 231 628	< 8 595 >
TOTAL	3 410 824	231 981	2 953 608	<b>&lt; 689 197</b> >

### 3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

Certificat de dépôt	<u>Valeur</u> nominale	Coût d'acquisition	<u>Valeur</u> actuelle	% actif
BTE au 31/05/2017 - 191 J - 7,10%	500 000	485 552	488 594	7,31%
Total BTE	500 000	485 552	488 594	7,31%
Total certificats de dépôts	500 000	485 552	488 594	7,31%
Total placements monétaires	500 000	485 552	488 594	7,31%

### 3.3 Disponibilités:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Dépôt à vue Amen Banque Pasteur	90 321	83 352
Amen Banque Pasteur	981 975	1 451 076
Vente de titre à encaisser	229 161	< 8 >
Intérêt courus sur dépôt à vue	5 987	9 464
Retenue à la source sur intérêt courus sur dépôt à vue	< 1 197 >	< 1 893 >
	1 306 247	1 541 991

### 3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du gestionnaire à payer	21 463	25 992
Rémunération du dépositaire à payer	1 483	1 487
	22 946	27 479

### 3.5 <u>Autres créditeurs divers</u>:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	6 200	5 869
Redevance CMF	573	657
Retenue à la source à payer	222	451
	6 995	6 977
		<u> </u>

### 3.6 <u>Capital</u>:

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 se détaillent comme suit :

	31/12/2016
Capital au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	7 340 721
Nombre de parts	78 132
Nombre de porteurs de parts	147
Souscriptions réalisées	
Montant	524 445
Nombre de parts	5 582
Nombre de porteurs de parts	-
Rachats effectués	
Montant	1 412 956
Nombre de parts	15 039
Nombre de porteurs de parts	19
Autres mouvements	
Frais de négociation de titres	< 4 178 >
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	562 797
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	< 689 197 >
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	24 905
Sommes capitalisables de l'exercice antérieur	172 948
Régularisations des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	< 20 933 >
Capital au 31 décembre 2016	6 498 552
Nombre de parts	68 675
Nombre de parts	128
Taux de rendement	0,70%
raan ao ronaomoni	3,1 3 70

### 3.7 Sommes capitalisables:

Les sommes capitalisables au 31 décembre 2016 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Résultat d'exploitation	157 269	216 166
Régularisation du résultat d'exploitation	< 5 157 >	< 43 218 >
	152 112	172 948

### 4 - NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

### 4.1 <u>Dividendes</u>:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Dividende TPR	4 000	29 823
Dividende NEW BODY LINE	11 115	11 659
Dividende SOTIPAPIER	-	11 271
Dividende CITY CARS	9 200	7 472
Dividende SITS	-	5 500
Dividende MPBS	280	5 152
Dividende SFBT	-	3 032
Dividende BIAT	-	3 000
Dividende SOMOCER	-	750
Dividende UNIMED	13 136	-
Dividende UIB	4 950	-
Dividende ARTES	4 560	-
Dividende ATTIJARI BANK	3 327	-
Dividende LAND`OR	3 262	-
Dividende ADWYA	3 600	
	57 430	77 659

### 4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
127 506	194 823
31 715	53 657
159 221	248 480
	127 506 31 715

# 4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Intérêts sur dépôt à vue	19 380	32 374
Intérêts sur certificat de dépôt	24 214	-
Intérêts sur BCT	-	1 931
Autres revenus	947	1 223
	44 541	35 528

### 4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunérations du gestionnaire	84 094	123 310
Rémunération du dépositaire	5 900	6 154
	89 994	129 464

### 4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Redevance CMF	6 770	9 895
Honoraires du commissaire aux comptes	6 898	5 868
Autres frais	261	274
	13 929	16 037

# 5 - AUTRES INFORMATIONS

### 5-1 Données par part et ratios de gestion de placement:

<u>Données par part</u>	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	3,803	4,629	4,385	4,955	3,472
Charges de gestion des placements	< 1,310 >	< 1,657 >	< 1,728 >	< 1,911 >	< 1,217 >
Revenus net des placements	2,492	2,972	2,657	3,044	2,255
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	< 0,203 >	< 0,205 >	< 0,196 >	< 0,198 >	< 0,133 >
Résultat d'exploitation (1)	2,290	2,767	2,461	2,846	2,122
Régularisation du résultat d'exploitation	< 0,075 >	< 0,553 >	<0,479 >	< 0,793 >	0,231
Sommes capitalisables de l'exercice Variation des plus (ou moins) values	2,215	2,214	1,982	2,053	2,353
potentielles sur titre	8,195	< 12,588 >	< 2,684 >	< 1,213 >	< 1,462 >
Frais de négociation de titre Plus (ou moins) values réalisées sur	< 0,061 >	< 0,160 >	< 0,053 >	< 0,105 >	< 0,044 >
cession de titres	< 10,036 >	2,685	< 3,792 >	< 0,105 >	1,030
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	< 1,901 >	< 10,063 >	< 6,529 >	< 1,423 >	< 0,476 >
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	< 0,389 >	< 7,296 >	< 4,068 >	1,423	1,646
Droit de sortie <b>Résultat non distribuable de</b>	-	-	-	0,084	0,079
l'exercice	<b>&lt; 1,901</b> >	< 10,063 >	< 6,529 >	< 1,339 >	< 0,397 >
Régularisation de plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation Sommes non distribuable de	0,363	1,342	0,941	< 0,227 >	1,136
l'exercice	< 1,538 >	< 8,721 >	< 5,588 >	< 1,566 >	0,739
Valeur liquidative	96,843	96,166	102,673	106,279	105,792
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / act net moyen	ıt 1,46%	1,31%	1,31%	1,29%	1,28%
Autres charges / actif net moyen	0,20%	·	•	•	0,14%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	2,25%	1,74%	1,50%	1,39%	2,47%

#### 5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS MIXTES est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière à pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA, actions de sociétés cotées et obligations;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS MIXTES sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS perçoit une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1,2%(HT) sur l'actif placé en actions
- 1%(HT) sur le reste de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit une commission de surperformance s'élevant à 10% HT de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 5% par an. Son règlement effectif se fait à la clôture de chaque exercice comptable.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS MIXTES elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds de FCP;
- Le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES avec les prescriptions légales et les dispositions de son règlement intérieur ;
- Contrôler l'établissement de la Valeur Liquidative des parts du fonds et vérifier l'application des règles de valorisation des actifs du FCP ;
- Contrôler le respect des règles relatives au montant minimum et maximum de l'actif du FCP;
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs des parts sortant.
- En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

#### FCP OPTIMA

#### SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

## AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FCP OPTIMA, comprenant le bilan au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### Responsabilité du Gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le Gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### Responsabilité du Commissaire aux Comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Opinion

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du FCP OPTIMA au 31décembre 2016, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### Observation

Les charges d'exploitation de l'exercice 2015 ont été majorées d'un montant de 11.524 DT correspondant à une retenue à la source opérée sur la rémunération du Gestionnaire, dont le versement au Trésor public a été comptabilisé, par erreur, en charges par le crédit d'un compte de trésorerie. De ce fait, la valeur liquidative a été minorée de 0,023 DT au 31 décembre 2015.

Cette erreur a été corrigée, en 2016, par imputation de ce montant de 11.524 DT au crédit des sommes non distribuables des exercices antérieurs.

#### Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCP OPTIMA des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs du FCP OPTIMA représentés en valeurs mobilières totalisent 99,84% de l'actif total au 31 décembre 2016.

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la présentation des états financiers. En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter la fiabilité des états financiers relatifs à l'exercice 2016.

Tunis, Le 22 février 2017

Le Commissaire aux Comptes :

**GÉNÉRALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT- GEM** 

**ABDERRAZAK GABSI** 

# BILAN Au 31 Décembre 2016 (Unité : 1000 Dinars)

ACTIF	Notes	31Décembre 2016	31Décembre 2015
AC 1 - Portefeuille-titres		54 959 989	52 127 019
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	32 058 879	30 428 354
<b>b</b> - Obligations et valeurs assimilées	3.2	22 901 110	21 698 665
c - Autres valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		88 274	353 393
a - Placements monétaires		-	-
<b>b</b> - Disponibilités	3.3	88 274	353 393
AC 3 - Créances d'exploitation		91	89
a - Dividendes & intérêts à recevoir		91	89
<b>b</b> - Titres de créances échus		-	-
c - Autres créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		55 048 354	52 480 501
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3.4	81 090	82 719
PA 2 - Autres créditeurs divers	3.5	16 530	29 345
TOTAL PASSIF		97 620	112 064
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	3.6	53 248 604	50 676 407
CP 2 - Sommes distribuables		1 702 130	1 692 030
a - Sommes distribuable des exercices antérieurs		-	-
<b>b</b> - Sommes distribuables de l'exercice		1 702 130	1 692 030
ACTIF NET		54 950 734	52 368 437
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		55 048 354	52 480 501

# **ÉTAT DE RÉSULTAT**

# Période allant du 1<sup>er</sup>Janvier au 31 Décembre 2016

(Unité : 1000 Dinars)

		Exercice clos le 31 Décembre 2016	Exercice clos le 31 Décembre 2015
	Notes		
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4.1	2 095 428	2 087 986
a - Dividendes		892 983	961 227
<ul><li>b - Revenus des obligations et valeurs assimilées</li><li>c - Revenus des autres valeurs</li></ul>		1 202 445 -	1 126 759 -
PR 2 - Revenus des placements monétaires		-	-
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 095 428	2 087 986
CH 1 - Charges de gestion des placements	4.2	326 626	319 056
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 768 802	1 768 930
PR 3 - Autres produits d'exploitation		-	-
CH 2 - Autres charges d'exploitation	4.3	66 671	76 900
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1 702 131	1 692 030
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMME DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 702 131	1 692 030
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
* Variation des +/- values potentielles sur titres		740 176	1 150 866
* +/- values réalisées sur cessions de titres		208 429	-2 641 576
* Frais de négociation de titres		-79 963	-101 049
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	4.4	2 570 773	100 271

### **ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

Période allant du 1<sup>er</sup>Janvier au 31 Décembre 2016 (Unité : 1000 Dinars)

	Exercice clos le 31 Décembre 2016	Exercice clos le 31 Décembre 2015
AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		
<ul> <li>a - Résultat d'exploitation</li> <li>b - Variation des +/- values potentielles sur titres</li> <li>c - +/- values réalisées sur cessions de titres</li> <li>d - Frais de négociation de titres</li> </ul>	1 702 131 740 176 208 429 -79 963	1 692 030 1 150 866 -2 641 576 -101 049
AN 2 - Distribution des dividendes	-	-
AN 3 - Transactions sur le capital	-	-
<ul> <li>a - Souscriptions</li> <li>* Capital</li> <li>* Régularisation des sommes non distribuables</li> <li>* Régularisation des sommes distribuables</li> <li>* Droits d'entrée</li> <li>b - Rachats</li> </ul>	- - -	- - -
<ul> <li>* Capital</li> <li>* Régularisation des sommes non distribuables</li> <li>* Régularisation des sommes distribuables</li> <li>* Droits de sortie</li> </ul>	- - - -	- - -
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 570 773	100 271
Régularisation des sommes non distribuables des exercices antérieurs(*)	11 524	-
VARIATION DE L'ACTIF NET APRES AJUSTEMENT	2 582 297	100 271
AN 4 - Actif net		
a - En début d'exercice	52 368 437	52 268 166
b - En fin d'exercice	54 950 734	52 368 437
AN 5 - Nombre de parts		
a - En début d'exercice	500 000	500 000
b - En fin d'exercice	500 000	500 000
VALEUR LIQUIDATIVE	109,901	104,737
TAUX DE RENDEMENT	4,93%	0,19%

(\*)En 2016, les sommes non distribuables des exercices antérieurs ont été créditées d'un montant de 11.524 DT au titre de la régularisation de la retenue à la source opérée sur la rémunération du Gestionnaire, dont le versement au Trésor public a été comptabilisé, par erreur, en charges de l'exercice 2015en contrepartie d'un compte de trésorerie.

# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

#### NOTE N°1: PRÉSENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

FCP OPTIMA est un fonds commun de placement mixte (actions et obligations) régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 (agrément du Conseil du Marché Financier n°29-2008 du 24 octobre 2008). Il a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources.

Les fondateurs de ce FCP sont la Société Tunisienne de Banque (STB), la Banque Nationale Agricole (BNA) et la Banque de l'Habitat (BH).

La BNA Capitaux, la BH INVEST et la STB assurent respectivement les fonctions de gestionnaire, de délégataire de la gestion administrative et comptable et de dépositaire des actifs du FCP.

En rémunération de ses services, chacune de ces trois entités perçoit une commission annuelle de (0,2%) TTC de l'actif net, calculée quotidiennement et versée trimestriellement.

Le capital du FCP n'a pas connu de variation en 2016 ; il s'élève à 50 000 000 DT et se décompose de 500 000 parts de 100 DT chacune, réparties comme suit :

Porteur de parts	Nombre de parts	Valeur nominale en DT
Société Tunisienne de Banque (STB)	170 000	17 000 000
Banque Nationale Agricole (BNA)	170 000	17 000 000
Banque d'Habitat (BH)	160 000	16 000 000
Total	500 000	50 000 000

Le capital est susceptible d'augmentations résultant de l'émission de nouvelles parts ou de réductions dues au rachat par le FCP de parts antérieurement souscrites, à condition qu'il ne descende pas au dessous du seuil minimum de 50 000 DT.

#### NOTE N°2: RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers du FCP OPTIMA ont été arrêtés, au 31 décembre 2016, conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NC 16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM et NC 17 relative au traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

Ils se composent de :

- un bilan,
- un état de résultat,
- un état de variation de l'actif net, et
- des notes aux états financiers.

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année civile.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'acquisition. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés directement en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et en bons du Trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

#### 2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date de clôture, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable, et apparait aussi comme une composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours de bourse à la date de clôture ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres des OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date de clôture.

#### 3. Évaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds FCP OPTIMA.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti.

### 4. Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués, à la date de clôture, à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

#### 5. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables et présentée comme composante du résultat net de l'exercice.

### **NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN**

NOTE N°3.1: ACTIONS, DROITS ET TITRES OPCVM

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	Plus ou moins- values potentielles	% de l'Actif	% de l'Actif Net	% du Capital de l'émetteur
Actions cotées :		40 894 700	32 058868	-8835832	58,24	58,34	-
- AMEN BANK	20 833	672 748	504 325	-168 423	0,92	0,92	0,001
- ARTES	59 786	467 900	472 847	4 947	0,86	0,86	0,002
- ASSAD	40 739	377 051	247 897	-129 154	0,45	0,45	0,008
- ATB	300 000	1 753 230	1 368 900	-384 330	2,49	2,49	0,003
- ATL	400 000	1 416 590	1 184 000	-232 590	2,15	2,15	0,010
- ATTIJARI BANK	40 569	1 074 641	1 096 053	21 412	1,99	1,99	0,002
- ATTIJARI LEASING	10 000	303 747	196 910	-106 837	0,36	0,36	0,012
- BEST LEASE	425 621	893 814	749 093	-144 721	1,36	1,36	0,014
- BH	199 855	3 001 385	3 616 976	615 591	6,57	6,58	0,006
- BIAT	10 000	845 168	886 110	40 942	1,61	1,61	0,001
- BNA	320 500	4 058 903	2 884 821	-1 174 082	5,24	5,25	0,009
- BT	150 000	1 278 493	1 172 100	-106 393	2,13	2,13	0,001
- CARTHAGE CEMENT	100 000	260 074	204 800	- 55 274	0,37	0,37	0,001
- CIMENTS BIZERTE	215 252	2 396 370	776 629	-1 619 741	1,41	1,41	0,006
- CITY CARS	20 500	328 360	320 005	-8 355	0,58	0,58	0,002
- ESSOUKNA	65 000	435 737	250 380	-185 357	0,45	0,46	0,001
- MODERN LEASING	87 500	441 958	336 875	-105 083	0,61	0,61	0,013
- MONOPRIX	2 208	51 765	21 477	-30 288	0,04	0,04	0,001
- NAKL	31 079	369 863	447 538	77 675	0,81	0,81	0,001
- ONE TECH HOLDING	25 000	180 732	212 750	32 018	0,39	0,39	0,001
- OFFICE PLAST	37 500	111 820	115 237	3 417	0,21	0,21	0,001
- SALIM	35 000	860 012	1 400 000	539 988	2,54	2,55	0,013
- SERVICOM	10 499	223 227	103 678	-119 549	0,19	0,19	0,003
- SFBT	275 400	5 449 765	5 227 367	-222 398	9,50	9,51	0,001
- SIMPAR	10 873	502 395	479 869	-22 526	0,87	0,87	0,008
- SOMOCER	277 000	509 680	409 129	-100 551	0,74	0,74	0,002
- SOPAT	100 000	332 321	120 400	-211 921	0,22	0,22	0,008
- SOTUVER	30 000	124 941	112 920	-12 021	0,21	0,21	0,008
- SPDIT-SICAF	14 800	187 097	132 889	-54 208	0,24	0,24	0,008
- STB	913 230	8 413 911	3 578 948	-4 834 963	6,50	6,51	0,003
- SYPHAX AIRLINES	21 660	214 361	2	-214 359	0,00	0,00	0,00
- TPR	51 999	153 652	147 157	-6 495	0,27	0,27	0,00
- TUNIS-RE	151 025	1 295 036	1 268 006	-27 030	2,30	2,31	0,006
- UIB	110 000	1 907 953	2 012 780	104 827	3,66	3,66	0,002

Droits :		12	11	-1	-	-	-
- ABANK DA 1/24 01082016	8	7	7	-	-	-	-
- STV DA 3/40 200715	13	4	3	-1	-	-	-
- TPR DA 1/9 26072016	2	1	1	-	-	-	-
Total en Dinars		40894712	32 058 879	-8835833	58,24	58,34	-

Les entrées et sorties en portefeuille de l'exercice clos au 31 décembre 2016 se détaillent comme suit :

### Entrées en portefeuille :

Total en Dinars	18 698 441
Entrées de titres (conversion de droits)	5 997 634
Titres OPCVM	710 234
Actions et droits rattachés	11990573

# Sorties du portefeuille :

	Coût d'acquisition	Prix de cession	+/-Values réalisées
Actions et droits rattachés	11 310 879	11 517 110	206 231
Titres OPCVM	998 179	1 000 378	2 199
Sorties de titres (détachement de droits)	5 499 034	-	-
Total en Dinars	17 808 092	12 517 488	208 430

# NOTE N°3.2 : OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2016	% de l'Actif Net	% de l'Actif
BTZc décembre 2018	4 700	2 516 850	1 317 741	3 834 591	6,98	6,97
BTZc décembre 2018	4 700	2 519 200	1 316 463	3 835 663	6,98	6,97
BTZc décembre 2018	4 700	2 521 550	1 315 186	3 836 736	6,98	6,97
BTZc décembre 2018	4 650	2 497 050	1 299 930	3 796 980	6,91	6,90
BTZc décembre 2018	4 650	2 499 375	1 298 665	3 798 040	6,91	6,90
BTZc décembre 2018	4 650	2 501 700	1 297 400	3 799 100	6,91	6,90
Total en Dinars		15 055 725	7845385	22901110	41,67	41,61

### **NOTE N°3.3 : DISPONIBILITÉS**

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Compte courant de gestion	88 274	609 048
Sommes à l'encaissement	-	2 083
Sommes à régler	-	-257 738
Total en Dinars	88 274	353 393

### **NOTE N°3.4 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS**

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Gestionnaire (BNA Capitaux)	27 030	27 573
Délégataire de la gestion administrative et comptable (BH INVEST)	27 030	27 573
Dépositaire (STB)	27 030	27 573
Total en Dinars	81 090	82 719

#### **NOTE N°3.5: AUTRES CRÉDITEURS DIVERS**

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Honoraires à payer	11890	13 429
Conseil du Marché Financier (CMF)	4 640	4 392
Etat - retenues à la source (*)	-	11 524
Total en Dinars	16 530	29 345

<sup>(\*)</sup> Ce passif correspond à une retenue à la source opérée sur la rémunération du Gestionnaire dont le versement au Trésor public a été comptabilisée, par erreur, par le débit d'un compte de charge au lieu du compte « Etat, retenues à la source ».

Cette erreur a été corrigée, en 2016, par imputation du montant de 11 524 DT au crédit des sommes non distribuables des exercices antérieurs.

**NOTE N°3.6: CAPITAL** 

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Capital au début de l'exercice :	50 676 407	50 735 459
- Montant en nominal	50 000 000	50 000 000
- Sommes non distribuables des exercices antérieurs	676 407	735 459
- Nombre de parts	500 000	500 000
- Nombre de porteurs de parts	3	3
Souscriptions réalisées :		
- Montant	-	-
- Nombre de parts	-	-
Rachats effectués :		
- Montant	-	-
- Nombre de parts	-	-
Capital à la fin de l'exercice :	53 248 604	50 676 407
-Montant en nominal	50 000 000	50 000 000
<ul> <li>Sommes non distribuables des exercices antérieurs(*)</li> </ul>	2 379 962	2 268 166
- Frais de négociation de titres	-79 963	-101 049
- Variation plus ou moins-values potentielles sur titres	740 176	1 150 866
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	208 429	-2 641 576
- Nombre de parts	500 000	500 000
- Nombre de porteurs de parts	3	3

(\*)En 2016, les sommes non distribuables des exercices antérieurs ont été créditées d'un montant de 11524 DT correspondant à une retenue à la source opérée sur la rémunération du Gestionnaire, dont le versement au Trésor public a été comptabilisé, par erreur, en charges de l'exercice 2015en contrepartie d'un compte de trésorerie.

### NOTE N°4 RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

#### **NOTE N°4.1: REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015
Dividendes des actions	880 750	790 613
Revenus des titres OPCVM	12 233	170 614
Revenus des bons du Trésor	1 202 445	1 126 759
Total en Dinars	2 095 428	2 087 986

#### NOTE N°4.2: CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015
Rémunération du Gestionnaire	217 751	212 704
Rémunération du Dépositaire	108 875	106 352
Total en Dinars	326 626	319 056

#### **NOTE N°4.3: AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015
Redevance CMF	54 438	53 176
Honoraires	11 933	11 900
Impôts et taxes (*)	90	11 629
Autres (frais de publication CMF)	210	195
Total en Dinars	66 671	76 900

<sup>(\*)</sup> Les « Impôts et taxes » de l'exercice 2015 ont été majorés d'un montant de 11 524 DT correspondant à une retenue à la source opérée sur la rémunération du Gestionnaire, dont le versement au Trésor public a été comptabilisé, par erreur, en charges par le crédit d'un compte de trésorerie. Cette erreur a été corrigée en 2016.

### NOTE N°4.4 : RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE

	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015
Résultat d'exploitation	1 702 131	1 692 030
Résultat non distribuable (*)	868 642	-1 591 759
Total en Dinars	2 570 773	100 271

# (\*) Le résultat non distribuable de l'exercice s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	740 176	1 150 866
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	208 429	-2 641 576
Frais de négociation de titres	-79 963	-101 049
Total en Dinars	868 642	-1 591 759

### **NOTE N°5: AUTRES INFORMATIONS**

# 5-1 Données par part :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	4,191	4,176	3,781	3,999	3,705
Charges de gestion des placements	-0,653	-0,638	-0,613	-0,615	-0,660
Revenu net des placements	3,538	3,538	3,168	3,384	3,045
Autres charges	-0,133	-0,154	-0,102	-0,152	-0,126 <b>(*)</b>
Résultat d'exploitation	3,404	3,384	3,066	3,232	2,919
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	3,404	3,384	3,066	3,232	2,919
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	1,480	2,302	1,343	-2,407	-4,138
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,417	-5,283	-0,410	-3,727	-5,958
Frais de négociation de titres	-0,160	-0,202	-0,048	-0,171	-0,236

+/- Value/titre et frais de négociation	1,737	-3,184	0,885	-6,304	-10,332
Résultat net de l'exercice	5,142	0,201	3,951	-3,073	-7,413
Résultat non distribuable de l'exercice	1,737	-3,184	0,885	-6,304	-10,332
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	-	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	1,737	-3,184	0,885	-6,304	-10,332
Valeur liquidative avant ajustement	109,878	104,737	104,536	100,585	103,658
Régularisation de la valeur liquidative (**)	0,023	-	-	-	-
Valeur liquidative après ajustement	109,901	104,737	104,536	100,585	103,658

<sup>(\*)</sup> Retraité en pro-forma pour les besoins de la comparabilité.

#### 5-2 Ratios de gestion des placements :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,600%	0,600%	0,600%	0,600%	0,600%(*)
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,122%	0,145%	0,100%	0,149%	0,114% <b>(*)</b>
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,127%	3,182%	3,000%	3,151%	2,652% <b>(*)</b>

<sup>(\*)</sup> Retraité en pro-forma pour les besoins de la comparabilité.

#### 5-3 Rémunération du Gestionnaire et du Dépositaire :

La gestion du FCP OPTIMA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux » chargé des choix des placements et de la gestion financière du Fonds. La gestion administrative et comptable du Fonds est déléguée à la « BH INVEST». En contrepartie de prestations, chacun d'eux perçoit une rémunération de 0,2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STB assure les fonctions du Dépositaire pour le FCP OPTIMA. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds du FCP OPTIMA ;
- Contrôler la régularité des décisions, le calcul de la valeur liquidative, ainsi que les ratios de composition du portefeuille.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une rémunération de 0,2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

<sup>(\*\*)</sup> En 2016, les sommes non distribuables des exercices antérieurs ont été créditées d'un montant de 11.524 DT correspondant à une retenue à la source opérée sur la rémunération du Gestionnaire, dont le versement au Trésor public a été comptabilisé, par erreur, en charges de l'exercice 2015 par le crédit d'un compte de trésorerie. De ce fait, la valeur liquidative qui a été minorée de 0,023 DT au 31 décembre 2015 se trouve régularisée au 31décembre 2016.